

**Agence de
promotion
économique du
Canada atlantique**

**Budget des dépenses
1998-1999**

Rapport sur les plans et les priorités

Table des matières

Partie I :	Messages	
	A. Messages du ministre et du secrétaire d'État	
	1. Message du ministre	3
	2. Message du secrétaire d'État	5
	B. Déclaration de la direction	7
Partie II :	Plans et priorités	
	A. Sommaire des plans, des priorités et des stratégies	8
	B. Vue d'ensemble du Ministère	
	1. Rôles, responsabilités et mission	12
	2. Organisation et composition du Programme	12
	3. Priorités, stratégies et objectifs généraux	14
	4. Plans des ressources et tableaux financiers	16
	C. Facteurs externes influant sur le Programme	
	1. Perspectives économiques	19
	2. Cadre stratégique du gouvernement	19
	3. Portefeuille de l'Industrie	20
	4. Contexte fédéral-provincial	21
Partie III :	Plans et priorités par secteur d'activité	
	A. Développement	
	1. Objectif	22
	2. Plans et priorités par priorité stratégique	23
	3. Plans et priorités par gamme de services	32
	4. Plans et priorités par province	43
	B. Administration générale	
	1. Objectif	53
	2. Environnement opérationnel et mesures principales	54
	3. Stratégies et plans principaux	56
Partie IV :	Renseignements supplémentaires	
	A. Profil des ressources	57
	B. Autres renseignements	
	1. Site Web de l'APECA	63
	2. Publications	63
	3. Liste des bureaux	66
Index par sujet		67

A. Messages du ministre et du secrétaire d'État

1. Message du ministre

Une nouvelle économie mondiale fondée sur le savoir et l'innovation voit rapidement le jour. L'occasion s'offre au Canada de devenir un chef de file mondial dans cette économie du savoir, et le Portefeuille de l'Industrie joue un rôle déterminant dans la stratégie que le gouvernement applique pour saisir cette occasion. Le Portefeuille réunit treize ministères et organismes chargés des sciences et de la technologie, du développement régional, des services axés sur le marché et de la politique microéconomique; avec la vaste gamme d'outils qu'il regroupe, il aide le Canada à opérer en douceur la transition à l'économie du XXI^e siècle.

Depuis la création du Portefeuille, j'ai veillé en priorité à ce qu'il se soucie d'aider les entreprises canadiennes à faire de leur mieux pour innover, croître et créer des emplois. Les membres du Portefeuille travaillent ensemble et avec d'autres partenaires pour combler les lacunes que le Canada accuse sur les plans de l'innovation, du commerce, de l'investissement, des ressources humaines et du développement économique communautaire. Ils contribuent ainsi à créer des emplois et à engendrer la prospérité dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions. Ce faisant, le Portefeuille aide les entreprises canadiennes à se placer à l'avant-garde de l'économie du savoir.

Composition du portefeuille de l'Industrie

Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence spatiale canadienne
Banque de développement du Canada*
Commission du droit d'auteur du Canada
Conseil canadien des normes *
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
Conseil national de recherches du Canada
Développement économique Canada pour les régions du Québec (anciennement le Bureau fédéral de développement régional (Québec))
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
Industrie Canada
Statistique Canada
Tribunal de la concurrence

**N'est pas tenu de soumettre des rapports sur les plans et les priorités*

Les rapports des membres du Portefeuille sur les plans et les priorités montrent ensemble comment ce dernier relève les défis de l'économie du savoir en mettant l'accent sur la promotion de l'innovation axée sur la science et la technologie; en encourageant le commerce et l'investissement; en aidant les petites et moyennes entreprises à croître; en stimulant la croissance économique dans les collectivités du pays; en améliorant la coordination de ses propres communications; en favorisant le plein épanouissement de ses ressources humaines et en mesurant son rendement. Le Portefeuille est résolu à atteindre ces objectifs et il se soucie beaucoup de rendre compte à la population canadienne à cet égard. En outre, le Portefeuille est déterminé à mesurer son degré de réussite et à faire état de ses réalisations dans ses rapports de rendement à venir.

Ensemble, nous renforcerons le tissu socio-économique du Canada et nous garantirons le succès du pays dans l'économie mondiale fondée sur le savoir.

L'honorable John Manley

2. Message du secrétaire d'État

Le gouvernement du Canada croit toujours que c'est avec de solides économies régionales que l'on façonne une forte économie nationale. Nous croyons toujours aussi que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) est l'organisme fédéral tout désigné pour consolider l'économie de la région.

L'Agence investit dans l'infrastructure commerciale de la région – en améliorant la capacité économique grâce au développement de l'entrepreneuriat, à la promotion des bonnes pratiques de gestion, à l'accroissement du commerce, à l'innovation et au transfert de technologie. L'APECA investit aussi directement dans le démarrage et l'expansion des petites et moyennes entreprises (PME).

En outre, l'APECA joue un rôle prépondérant dans l'élaboration de politiques nationales qui influent sur l'économie régionale et elle veille aux intérêts de la région. Le but ultime de l'Agence est de doter la région d'une économie plus prospère et diversifiée et d'y développer une culture d'entreprise qui lui permette de réussir sur les marchés nationaux et internationaux.

Nous avons été heureux de constater récemment une certaine croissance dans divers secteurs traditionnels et une certaine diversification de l'économie. L'APECA cherche résolument à surmonter les principaux obstacles qui confrontent l'économie de la région atlantique, où le revenu gagné par habitant ne correspond qu'à 74 % du niveau national et qui connaît un taux de chômage beaucoup plus élevé que la moyenne nationale.

L'APECA réalise tout de même des progrès tangibles sur plusieurs fronts. Nous avons prouvé qu'elle aidait à créer et à préserver une multitude d'emplois. Les recherches montrent que la proportion de gens qui ont l'intention de lancer une entreprise dans les deux prochaines années est passée de 7 à 16 %. Les activités menées dans le cadre du Partenariat du tourisme du Canada atlantique ont généré des recettes additionnelles de 50 millions de dollars dans le secteur touristique. Quelque 60 000 étudiants se sont inscrits à un programme d'entrepreneuriat l'année dernière. Près d'une centaine de petites entreprises sont maintenant prêtes à exporter grâce au programme de formation NEXPRO parrainé par l'APECA.

Comme le présent document de planification le démontre si bien, l'APECA continuera de promouvoir les principes d'une économie axée sur les résultats au Canada atlantique. Nous continuerons à chercher des moyens d'aider les petites entreprises à obtenir du capital de risque et des renseignements sur les marchés. Nous continuerons de travailler avec les provinces, le secteur privé, les universités, les instituts de recherche, les organismes communautaires de développement économique et les associations d'entreprises pour fournir des programmes et des services dans la région. Nous allons continuer de promouvoir le lancement d'entreprises, bâtir une meilleure infrastructure technologique, offrir une meilleure formation aux gestionnaires et améliorer l'accès aux renseignements en marketing et aux autres renseignements commerciaux. Nous allons appuyer la formation pour les exportateurs, élaborer des stratégies de marketing pour le tourisme régional et promouvoir davantage les investissements. Nous continuerons aussi de produire divers documents de recherche, comme les études de compétitivité menées récemment par KPMG, qui permettent de mieux connaître la conjoncture du marché et de créer des possibilités de croissance.

Tous ces efforts tendent vers un seul but : aider les gens de la région de l'Atlantique à prendre en main leur destin. En ma qualité de secrétaire d'État à l'APECA, c'est un objectif que je continuerai d'appuyer.

L'honorable Fred J. Mifflin

B. Déclaration de la direction

Un rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

À ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements :

- Décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats principaux escomptés de l'organisation.
- Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.
- Sont complets et exacts.
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.
- Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

La structure de planification et de rapport sur laquelle le présent document est appuyé sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Peter Estey
Vice-président
Finances et services corporatifs

Date

J.D. Nicholson
Président

Date

Partie II
Plans et priorités

A. Sommaire des plans, des priorités et des stratégies

Au cours des trois prochaines années, les plans de l'APECA vont continuer d'être axés sur ses priorités stratégiques et sur les gammes de services indiquées à la partie III A. Les plans ont été conçus pour aider les petites et moyennes entreprises de la région à créer des emplois durables pour les Canadiens de la région de l'Atlantique. L'engagement pris est conforme au programme national de création d'emplois et de croissance du gouvernement fédéral : favoriser une productivité accrue, accroître la compétitivité internationale et susciter des occasions d'emploi à l'intérieur du secteur PME de la nation. Conjointement avec ses partenaires du Portefeuille, l'Agence déploiera également des efforts dans des secteurs tels la jeunesse, les investissements dans l'économie du savoir et de l'information et dans la technologie. Ces efforts devraient favoriser l'innovation dans le secteur privé, le commerce et la création d'emplois durables dans les collectivités rurales et urbaines du Canada atlantique. Voici les grandes lignes des principaux plans qui seront entrepris au cours des trois prochaines années, ainsi que des résultats attendus :

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique dispose en 1998-1999 d'un budget de 320,7 millions de dollars	
pour aider les gens de la région de l'Atlantique sur divers plans :	Résultats :
<i>Création d'emplois et accroissement du revenu gagné</i>	
✎ Investir chaque année dans environ 1 000 PME pour les aider à créer et à préserver des emplois pour les Canadiens de la région de l'Atlantique.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Emplois plus nombreux dans la région. ✓ Augmentation du nombre de démarrages d'entreprises.
✎ Contribuer aux fonds d'investissement des Corporations locales de développement économique (CLDE) pour favoriser le financement et le counselling des PME des régions rurales.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 000 prêts à des PME donnant lieu à la création ou à la préservation d'emplois dans les régions rurales.
✎ Veiller à ce que davantage de services de soutien soient offerts aux PME à l'échelle locale et à ce que d'autres programmes de ministères fédéraux et provinciaux soient exécutés par l'intermédiaire des organisations de Développement économique des collectivités (DEC).	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroissement du nombre de services/de programmes accessibles au niveau local, dans les secteurs ruraux surtout.

pour aider les gens de la région de l'Atlantique sur divers plans :	Résultats :
<p>☞ Accorder du financement pour aider les provinces de l'Atlantique à atteindre des objectifs économiques conjoints de croissance durable de l'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation du nombre d'emplois créés ou préservés. ✓ Accroissement du revenu gagné. ✓ Augmentation des ventes nationales ou destinées à l'exportation.
<p>☞ Multiplier les occasions de se renseigner sur la façon de devenir entrepreneur et de lancer une entreprise en offrant des conseils, un enseignement ou une formation en entrepreneuriat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Occasion donnée à tous les élèves de la maternelle à la 12^e année et les étudiants du niveau collégial de se familiariser avec la formation en entrepreneuriat d'ici l'an 2000. ✓ Multiplication par trois du nombre d'élèves/de jeunes qui participent à des programmes d'entreprise, soit 400 par année en 1997-1998, pour atteindre 1 200 d'ici l'an 2000. ✓ Soutien accru des collectivités à l'égard des jeunes entrepreneurs.
<p>☞ Créer des réseaux et des échanges pour favoriser le dialogue, l'apprentissage et les partenariats entre les entreprises, le gouvernement, les éducateurs et les entrepreneurs, en mettant surtout l'accent sur les femmes et les jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aide à la formation d'une Association de jeunes entrepreneurs. ✓ Aide à l'Association des femmes entrepreneures de l'Atlantique pour que le nombre de membres augmente de 25 % d'ici l'an 2000.
<p>☞ Créer des partenariats officiels entre des établissements de recherche et le secteur privé et favoriser l'élargissement des partenariats actuels pour y inclure les services technologiques aux PME.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Minimum de 15 nouveaux partenariats entre des établissements de recherche et le secteur privé, en 1998-1999, pour contribuer à l'objectif global de 45 nouveaux partenariats d'ici l'an 2000.
<p>☞ Favoriser le recours à la technologie dans l'industrie touristique en appuyant les groupes industriels dans leurs efforts de diffusion de la technologie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ajout de 300 nouveaux participants actifs dans les réseaux de cette industrie.

pour aider les gens de la région de l'Atlantique sur divers plans :	Résultats :
<p>✎ Améliorer et multiplier, surtout dans les collectivités rurales, les méthodes d'accès aux services aux entreprises du gouvernement.</p>	<p>✓ Meilleur accès à l'information des Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) dans les collectivités rurales et urbaines, grâce à Internet, et formation d'un réseau d'intermédiaires comme les Corporations locales de développement économique.</p>
<p>✎ Modifier les stratégies d'approvisionnement fédérales liées aux importants marchés fédéraux pour que les entreprises de l'Atlantique aient toutes les chances de soumissionner et pour que le Canada atlantique en retire des avantages.</p>	<p>✓ Obtention d'importants avantages industriels et régionaux pour les entreprises du Canada atlantique, en ce qui concerne l'acquisition de matériel de la défense, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 millions de dollars pour l'hélicoptère canadien de recherche et sauvetage; - 22,2 millions de dollars pour le marché initial de remise à neuf et de réinstallation du viseur thermique du char d'assaut <i>Léopard</i>.
<p>✎ Stimuler la participation des PME aux marchés fédéraux dans l'industrie spatiale et le secteur de la haute technologie.</p>	<p>✓ Aide à l'Agence spatiale canadienne (ASC) pour qu'elle atteigne ses objectifs concernant l'espace en travaillant avec des entreprises de l'Atlantique et le personnel de l'ASC à l'exécution de marchés et de projets liés à l'espace.</p>
<p>✎ Offrir les <i>séances d'information d'affaires de l'APECA</i>, séries de séminaires et d'ateliers conçus pour diffuser une gamme étendue d'information commerciale et de conseils à des entrepreneurs éventuels ou existants.</p>	<p>✓ Meilleure connaissance des programmes et des services gouvernementaux mis à la disposition des entreprises; meilleure compréhension des débouchés pour les entreprises de l'Atlantique.</p>
<p>✎ Offrir un programme de formation et d'encadrement aux exportateurs potentiels, grâce à NexPro, ou toute autre formation de préparation à l'exportation.</p>	<p>✓ Objectif annuel de 80 exportateurs potentiels ayant suivi le cours de préparation à l'exportation pour contribuer à l'objectif global de 400 d'ici l'an 2000.</p>

pour aider les gens de la région de l'Atlantique sur divers plans :	Résultats :
<ul style="list-style-type: none"> ✎ Offrir une aide financière et des conseils aux entreprises prêtes à exporter pour les aider à réaliser leurs premières ventes à l'étranger. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Objectif annuel de 80 PME qui réussissent à percer sur le marché international pour contribuer à l'objectif global de 300 d'ici l'an 2000.
<ul style="list-style-type: none"> ✎ Promouvoir le Canada atlantique comme destination touristique grâce aux mesures de marketing et de développement de produits du Canada atlantique et au Salon du tourisme du Canada atlantique. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroissement des recettes générées par le tourisme; rendement du capital investi de 10 \$ par dollar d'investissement dans la campagne de marketing de l'Atlantique et répercussions économiques de 26 millions de dollars attribuables à la campagne de 1998. ✓ Participation de 120 exploitants d'entreprises touristiques du Canada atlantique et de 70 voyageurs d'Amérique du Nord (surtout des États-Unis) au Salon de 1998.
<ul style="list-style-type: none"> ✎ Élaborer un ensemble d'outils pour promouvoir et soutenir le recours à des pratiques de gestion commerciale par des PME : <ul style="list-style-type: none"> ✎ outil diagnostique; ✎ Inventaire/base de données en direct sur les fournisseurs de cours; ✎ Outil d'analyse comparative/d'évaluation du rendement. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation du nombre de clients de l'APECA qui ont mis en œuvre ou restructuré des pratiques de gestion, ou qui ont autrement amélioré leurs compétences en gestion.
<ul style="list-style-type: none"> ✎ Améliorer les liens électroniques de l'Agence avec les clients, les gouvernements provinciaux et les organisations partenaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renseignements opportuns plus abondants, réduction des formalités administratives (plus grande efficacité), meilleure information pour la prise de décisions.
<ul style="list-style-type: none"> ✎ Établir un plan quinquennal d'équité en emploi à l'APECA. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identification des obstacles systémiques grâce à des entrevues directes avec les membres du groupe cible et sensibilisation des gestionnaires au moyen d'ateliers sur la gestion de la diversité.

B. Vue d'ensemble du Ministère

1. Rôles, responsabilités et mission

Énoncé de mission : Favoriser, dans une association stratégique avec la population du Canada atlantique, le développement économique à long terme de la région par le renouvellement de l'esprit d'entreprise.

Le mandat de l'Agence découle de la partie I de la *Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique*, L.R.C., ch. G-5.7, connue sous le nom de *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique*. La *Loi* confère à l'APECA un vaste mandat portant sur le développement économique de la région de l'Atlantique et visant à favoriser la création d'emplois et l'accroissement du revenu gagné dans la région de l'Atlantique.

Pour remplir son mandat, l'APECA vise deux objectifs distincts :

- a) *veiller à ce qu'un vaste éventail d'instruments et de ressources liés au développement des entreprises répondent aux besoins divers des entrepreneurs nouveaux et actuels de la région;*
- b) *veiller à ce que tous les programmes et les activités de développement économique dans la région de l'Atlantique soient conçus et coordonnés de manière à améliorer, de façon générale, le climat des affaires.*

Depuis janvier 1996, l'APECA fait partie du portefeuille de l'Industrie, qui compte treize ministères et organismes. Ces derniers relèvent du Parlement par l'entremise du ministre de l'Industrie. Le mandat, la mission, les objectifs, les priorités et la gamme de services de l'Agence reflètent le programme national de création d'emplois et de croissance du gouvernement fédéral, qui vise :

- le développement des petites et moyennes entreprises;
- l'intensification de l'activité commerciale et l'accroissement des investissements étrangers;
- l'amélioration des techniques et l'innovation;
- l'augmentation des chances d'emploi pour les jeunes.

Le Portefeuille est fondé sur l'engagement de ses membres à l'égard des concepts de coopération et de partenariat, qui sont au cœur de l'action de l'APECA visant à répondre aux besoins des PME de la région de l'Atlantique et à leur permettre de saisir les possibilités qui s'offrent à elles. La démarche de l'APECA en matière de développement économique est fondée sur les partenariats qu'elle a créés avec le milieu des affaires (en particulier les PME), les provinces, d'autres ministères et organismes gouvernementaux ainsi que divers organismes de développement économique du secteur public et du secteur privé.

2. Organisation et composition du Programme

Structure des activités : Le Programme de l'APECA se répartit en deux grands secteurs d'activités : le Développement et l'Administration générale. La majorité des efforts de l'APECA en vue d'atteindre ses objectifs sont prévus par le secteur Développement. Le secteur Administration générale distingue les fonctions administratives de l'Agence des activités directement liées aux programmes de l'organisation.

Développement : Soutenir et favoriser les possibilités de développement économique dans la région de l'Atlantique, particulièrement auprès des PME, par la planification, l'analyse de recherches, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets et la défense des intérêts de la région de l'Atlantique lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets économiques d'envergure nationale.

Administration générale : Veiller à la gestion efficace et efficiente des ressources de l'APECA et à la mise en place des systèmes et services administratifs permettant d'appuyer la prise de décisions par la direction ainsi que de rehausser la responsabilité de la direction et le contrôle opérationnel.

Structure hiérarchique : Le Siège social de l'APECA est situé à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Ses composantes sont les suivantes : cabinet du ministre, cabinet du secrétaire d'État, bureaux du président et du premier vice-président, Politiques et programmes, Affaires corporatives et Tourisme, Finances et Services corporatifs, Services juridiques et Ressources humaines.

L'exécution des programmes de l'APECA incombe aux vice-présidents régionaux, qui ont leur bureau dans chacune des capitales des provinces de l'Atlantique. À Sydney, en Nouvelle-Écosse, le vice-président de la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) veille à l'exécution de la plupart des programmes de l'APECA au Cap-Breton. Chaque vice-président possède les pouvoirs ministériels délégués pour approuver la plupart des projets et propositions relevant de son secteur de responsabilités.

Par l'entremise de son bureau d'Ottawa, l'APECA veille à la défense des intérêts des Canadiens de la région de l'Atlantique dans l'élaboration des programmes et politiques d'envergure nationale; elle veille également à la défense des intérêts des entrepreneurs de la région en ce qui touche aux marchés publics fédéraux et fait des recherches sur le développement économique.

La *Loi sur l'APECA* prévoit la mise sur pied d'un Conseil consultatif de l'APECA. Le conseil est composé du président de l'APECA et d'au plus sept autres membres qui représentent tous les secteurs de la région de l'Atlantique.

Outre ses responsabilités liées à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le président de l'APECA est également président de la SECB. Cette dernière est une société d'État créée dans le but de promouvoir le financement et le développement de l'industrie dans l'île du Cap-Breton, de contribuer à la création d'emplois dans des industries autres que celle de la production du charbon et d'élargir l'assise économique de l'île.

L'organigramme présenté à l'illustration 1, page 16, montre de quelle façon l'organisation de l'APECA cadre avec la structure de ses activités.

3. Priorités, stratégies et objectifs généraux

L'objectif de l'Agence tel qu'il est précisé dans sa loi habilitante est « *de favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et les créations d'emplois dans cette région.* »

Comme la création d'emplois est directement liée à la croissance des entreprises, surtout des PME, l'APECA cherche à offrir aux gens l'encouragement, les conseils ainsi que l'accès aux capitaux, à l'information et à la technologie dont ils ont besoin pour lancer et agrandir leurs entreprises. Au cours des dix dernières années, 90 % de tous les emplois créés l'ont été par des PME.

- **Priorités stratégiques**

La démarche générale de l'APECA est régie par les priorités stratégiques suivantes :

- L'accès aux capitaux et à l'information
- Les pratiques de gestion commerciale
- Le développement de l'entrepreneuriat
- L'innovation et la technologie
- Le tourisme
- Le commerce

- **Gamme de services**

L'APECA fait le lien entre ses priorités stratégiques et ses clients par l'entremise d'un éventail de programmes et de services, qui sont regroupés en tant qu'activités principales et activités secondaires.

Activités principales

Programme de développement des entreprises (PDE) : Le PDE vise à aider les PME à mettre sur pied, à agrandir ou à moderniser leurs installations en leur facilitant l'accès à des capitaux sous forme de contributions remboursables consenties sans intérêt et sans exiger de garantie. Le programme vise en particulier les projets dits immatériels qui sont indispensables à l'accroissement de la compétitivité, mais qui sont souvent considérés trop risqués par les prêteurs traditionnels.

Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC) : Les CSEC, situés dans les quatre provinces de l'Atlantique, fournissent des services et des renseignements commerciaux aux PME et aux personnes habitant les collectivités rurales et urbaines de la région qui sont désireuses de se lancer en affaires, grâce à une ligne téléphonique 1-800.

Communications : L'APECA cherche à promouvoir le développement économique de la région de l'Atlantique en offrant des services de communications qui appuient et améliorent directement son programme et ses activités de développement.

Développement économique des collectivités (DEC) : Ce programme favorise une prise en charge par les membres d'une collectivité pour améliorer leur situation économique. Le gouvernement peut aider en facilitant l'accès à ses propres ressources et en contribuant à l'établissement de liens et de partenariats entre les intervenants du secteur privé et du secteur public.

Programme de COOPÉRATION : Les ententes de COOPÉRATION sont en fait d'importants programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés qui visent à rendre le climat plus propice à la croissance économique.

Politiques, défense des intérêts et coordination : La fonction de défense des intérêts de la région de l'Atlantique par l'APECA est appuyée par un programme ciblé de recherche sur les politiques économiques et socio-économiques. Cette fonction est en outre soutenue par le rôle actif que joue l'Agence dans le processus fédéral d'approvisionnement, à Ottawa. À cet égard, l'objectif est de permettre à la région d'obtenir davantage de marchés publics et de bénéficier de retombées industrielles plus nombreuses. Ainsi, les activités visant les politiques et la défense des intérêts viennent appuyer les efforts que déploie l'Agence pour établir une approche coordonnée en matière de développement économique de la région.

Activités secondaires

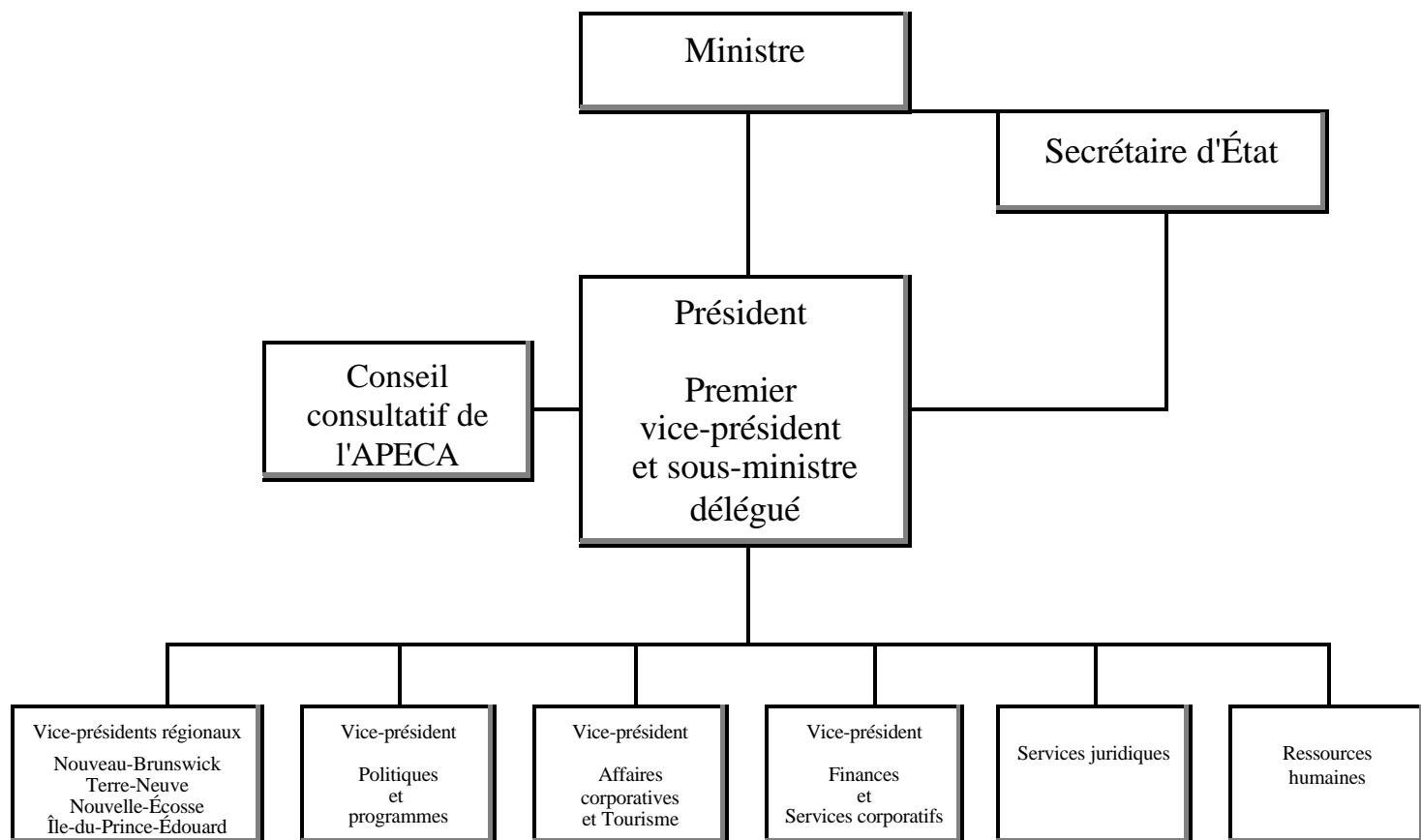
L'APECA entreprend des activités qui ne figurent pas dans sa gamme de services de base, mais qui sont néanmoins vitales à la santé économique générale de la région :

- L'Agence aide les collectivités à attirer des investissements dans des projets de développement et à créer des occasions d'emploi à long terme en réaction au ralentissement des activités dans l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique.
- Les activités d'adaptation liées à la fermeture des bases visent à promouvoir la diversification économique et la création d'emplois.
- Les activités de redéveloppement des régions de Borden et de Cape Tormentine visent à créer des emplois.
- Le Programme des travaux d'infrastructure du Canada (PTIC) vise à créer des emplois de courte et de longue durée.

L'illustration 2, à la page 17, fait le lien entre les priorités stratégiques et la gamme de services de l'Agence et le mandat qui lui a été confié.

4. Plans des ressources et tableaux financiers

Illustration 1 : Liens entre l'organisation et les secteurs d'activités - 1998-1999



Secteur d'activité	Régions	Politiques et programmes	Affaires corporatives et Tourisme	Finances et Services corporatifs	Services juridiques	Ressources humaines	Total du programme
Développement 290 ETP	278,9	23,3	3,8	3,1		0,4	309,5
Administration générale 95 ETP	2,3	0,1	0,7	6,9	0,3	0,9	11,2
Total des dépenses prévues	281,2	23,4	4,5	10,0	0,3	1,3	320,7

(en millions de dollars)

Illustration 2 : Liens entre les priorités stratégiques, les gammes de services et les objectifs de l'APECA

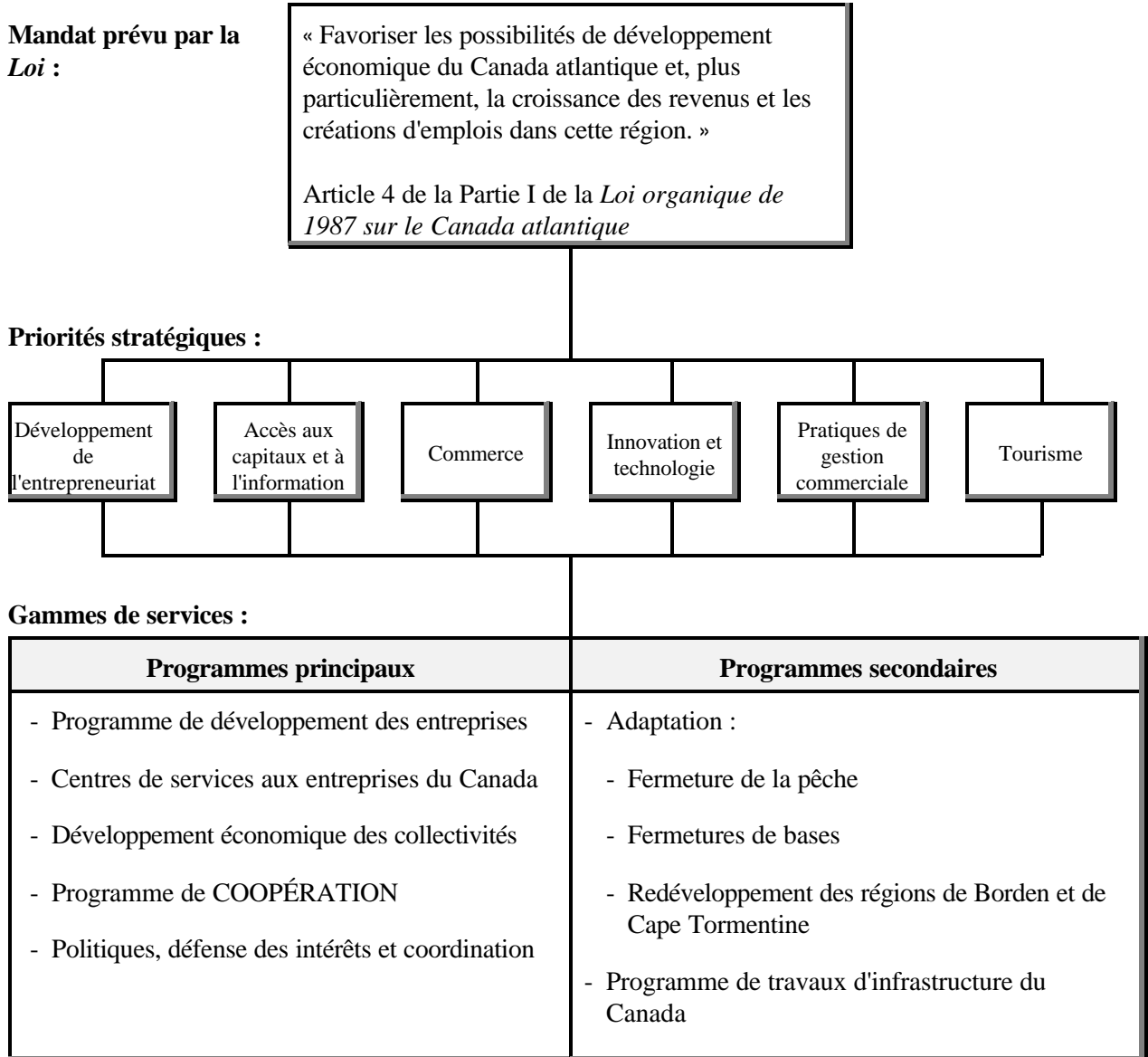


Illustration 3 : Plan de dépenses

Vue d'ensemble du Ministère				
(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes de programme:	330,9	320,7	275,1	252,4
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	0	0	0	0
Dépenses de programme nettes	330,9	320,7	275,1	252,4
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le Trésor	25,6	40,6	40,1	38,9
<i>Plus</i> : Coût estimatif des services fournis par d'autres ministères	3,2	2,8	2,5	2,5
Coût net de l'Agence	308,5	282,9	237,5	216,0

*Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

C. Facteurs externes influant sur le Programme

1. Perspectives économiques

On s'attend à ce que la croissance économique s'accélère, en 1998, dans la région de l'Atlantique. Le produit intérieur brut (PIB) réel devrait augmenter de 3 %, alors que la hausse était de 1,5 % en 1997. Il s'agirait du plus fort taux de croissance enregistré dans la région depuis 1987, taux par ailleurs comparable à celui qui est prévu pour l'ensemble du pays, soit 3,1 %. Au cours de 1998, la croissance économique de la région pourra compter sur la production pétrolière d'Hibernia, la construction d'autoroutes, l'exploitation des ressources gazières à l'île de Sable et une reprise de la demande de produits forestiers. Dans les industries de production de biens, le rendement devrait augmenter de 6,7 %. La faiblesse continue des activités dans le secteur public freinera quelque peu la croissance dans l'industrie des services, laquelle ne devrait pas dépasser 1,7 %. En ce qui concerne la création d'emplois, une augmentation de 1,8 % est prévue pour la région, comparativement à la hausse de 2,3 % que devrait connaître le Canada dans son ensemble. Le taux de chômage du Canada atlantique devrait diminuer à 13,6 %; il était de 14 % en 1997.

L'économie de la région atlantique devrait se raffermir davantage en 1999; le PIB réel devrait croître de 3,6 % et dépasser ainsi le taux national de 3,2 %. L'économie de la région devrait afficher de meilleurs résultats que l'économie nationale en raison de la forte croissance de l'économie de Terre-Neuve, attribuable à l'activité de production d'Hibernia et à l'aménagement du complexe minier de Voisey's Bay. Dans la région, la croissance de l'emploi devrait rester en deçà du taux national (2,1 % c. 2,3 %). Quant au taux de chômage, il devrait diminuer davantage et atteindre les 13,1 %.

2. Cadre stratégique du gouvernement

Le cadre stratégique actuel du gouvernement, en ce qui concerne la politique économique, découle des principes fondamentaux du programme national de création d'emplois et de croissance : emplois, importance de la collectivité, encouragement des entrepreneurs, création et répartition équitable de la richesse, innovation, promotion de l'exportation et efficacité du gouvernement. Fort des progrès accomplis au chapitre de la gestion financière et des dividendes engendrés par l'élimination du déficit fédéral, le gouvernement a adopté une approche marquée par l'équilibre entre deux objectifs qui se renforcent mutuellement : bâtir une économie vigoureuse et une société énergique.

Dans ce cadre stratégique, tous les efforts sont faits pour que le Canada s'adapte à la nouvelle économie mondiale, désormais basée sur le savoir, où l'information et la connaissance sont considérées comme les principaux rouages de la croissance économique et du bien-être à long terme de la société. Le gouvernement fédéral encourage l'adaptation et l'adoption de technologies novatrices dans tous les secteurs et dans toutes les régions du pays. Les efforts sont appuyés par une recherche de partenariats avec tous les paliers de gouvernement et le secteur privé; l'objectif consiste à atteindre des niveaux de scolarité et de formation, de même que les compétences nécessaires à la mise au point et à l'utilisation des technologies nouvelles pour produire efficacement des biens et services. Non seulement les politiques favorisent le

développement des industries de haute technologie, mais elles encouragent aussi l'adoption de technologies et de méthodes nouvelles dans les industries traditionnelles, le secteur des ressources par exemple, pour stimuler la R-D dans l'industrie et rehausser les taux de productivité.

Le cadre stratégique du gouvernement fédéral encourage fortement la promotion du commerce, des investissements et des occasions d'affaires; on s'efforce tout autant d'attirer les investissements étrangers au Canada que d'élargir les marchés d'exportation des entreprises canadiennes. Ces démarches tirent également profit du travail d'équipe accompli par les divers paliers de gouvernement et les partenaires du secteur privé. Ces genres de partenariats font en outre ressortir les efforts du gouvernement en vue de favoriser l'innovation, de même que les efforts plus vastes qu'il déploie pour aider l'ensemble des régions et des collectivités à développer leur plein potentiel économique et social. Au Canada atlantique, pareille démarche de partenariats est appliquée dans nombre de secteurs, notamment le commerce et les projets d'investissement, la promotion du tourisme, la mise en valeur de secteurs technologiques nouveaux et diversifiés, les méthodes à valeur ajoutée dans les secteurs liés aux ressources, l'établissement de liens entre les établissements postsecondaires et les secteurs économiques, la diffusion de la technologie de l'information dans les écoles et les collectivités et l'acquisition de compétences chez les jeunes des régions.

Le mandat et les stratégies de l'APECA sont étroitement liés au cadre stratégique global et ils le soutiennent. En outre, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, l'Agence a officiellement adopté une stratégie de développement durable qui s'attaque aux préoccupations sociales, économiques et environnementales et les intègre dans le processus de prise de décisions. Grâce à cette stratégie, l'APECA tient compte des facteurs écologiques dans ses nouvelles activités et encourage l'éco-efficience de ses clients, de ses partenaires et des autres intervenants de la région. La stratégie vise également une plus grande sensibilisation à l'importance d'un développement économique durable dans les collectivités et un développement accru de l'industrie de l'environnement du Canada atlantique.

L'APECA est déterminée à stimuler la vitalité des collectivités linguistiques minoritaires de langue anglaise ou française et à soutenir leur épanouissement, de même qu'à encourager la pleine reconnaissance et l'utilisation du français et de l'anglais dans la société canadienne, comme il est indiqué à l'article 41 de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le plan d'action de l'APECA visant la mise en œuvre de l'article 41 de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles* donne le détail des activités de l'Agence à l'appui du développement économique des minorités de langues officielles au Canada atlantique. Le plan d'action de l'Agence sera revu en 1998. Il misera sur les progrès accomplis au chapitre de l'aide aux collectivités francophones pour appuyer leurs efforts de développement économique. Cette mesure contribue à la réalisation de l'engagement du gouvernement quant au caractère bilingue du pays et à la protection et à la promotion des minorités de langues officielles là où elles se trouvent.

3. Portefeuille de l'Industrie

Depuis janvier 1996, l'APECA fait partie du portefeuille de l'Industrie. La présence de l'Agence au sein du Portefeuille doit permettre de mieux coordonner les activités des organismes de développement régional et celles des autres ministères et organismes du Portefeuille. Tout comme le programme national de création d'emplois et de croissance du gouvernement fédéral, le mandat et l'orientation du Portefeuille visent à soutenir ses priorités

que sont le développement des PME, le commerce et les investissements étrangers, la technologie et l'innovation ainsi que les possibilités d'emplois pour les jeunes. Grâce à une meilleure coordination et au partage d'information sur les meilleures pratiques de gestion, le Portefeuille peut offrir des programmes et des services plus efficaces et efficaces et appuyer l'engagement du gouvernement, qui souhaite favoriser la coopération dans le secteur du développement économique en général.

En étant membre du Portefeuille, l'APECA est mieux placée pour jouer efficacement son rôle de défenseur des intérêts et ce, sur deux plans. D'une part, le Portefeuille est un porte-parole très important pour le milieu des affaires en général et les PME en particulier, au niveau national, et il profite à ce chapitre des réseaux d'intervenants locaux et régionaux et de clients ainsi que des capacités de prestation de services propres à l'APECA et aux autres organismes régionaux. D'autre part, il joue un rôle clé dans l'élaboration et la promotion de la politique micro-économique et sectorielle. Les organismes régionaux procurent une dimension locale et régionale stratégique à tout ce processus. L'APECA sert de premier point de contact essentiel pour les programmes, les services et les politiques du gouvernement fédéral visant les PME de la région de l'Atlantique. En conformité avec le mandat général du portefeuille de l'Industrie, l'APECA s'engage directement à l'égard du développement de l'entrepreneuriat, des activités de commerce et d'exportation, de la science, de la technologie et de l'innovation, des pratiques de gestion commerciale et de l'accès aux capitaux et à l'information. La démarche de l'APECA en matière de développement économique, qui mise sur les partenariats et la coopération avec les clients et les intervenants, lui permet de rejoindre le plus de gens possible et d'avoir le plus d'impact possible. Cette démarche a également l'avantage d'être conforme et de donner suite à l'engagement général du Portefeuille à l'égard de la coopération et de la conclusion de partenariats efficaces.

L'APECA va continuer de travailler étroitement avec les partenaires du Portefeuille et le bureau du portefeuille de l'Industrie à l'élaboration des mesures de planification et de coordination du Portefeuille. Ces mesures comprendront par exemple les activités liées au Système de gestion des dépenses et à l'élaboration d'une stratégie de planification à moyen terme. L'Agence continuera d'appuyer directement et activement les mesures principales et stratégiques du Portefeuille visant la science et la technologie, le commerce et les investissements, les programmes pour les jeunes et le soutien des PME. L'Agence va travailler étroitement avec les partenaires du Portefeuille afin d'appuyer une démarche cohérente et coordonnée de sensibilisation accrue du public et des intervenants aux contributions du Portefeuille au programme national de création d'emplois et de croissance.

4. Contexte fédéral-provincial

Ces dernières années, les réalités financières ont fait naître diverses possibilités de coordination fédérale-provinciale axées sur le développement économique dans les provinces de l'Atlantique. L'APECA a dirigé les opérations pour le gouvernement fédéral dans des dossiers tels la mise sur pied des Centres de services aux entreprises du Canada et la rationalisation des organismes de développement économique des collectivités du Canada atlantique. Les gouvernements provinciaux ont réagi à l'amélioration de la situation financière en mettant l'accent sur la santé et l'éducation. Les provinces continuent de travailler en étroite collaboration avec l'APECA, en ce qui concerne les projets de développement économique.

L'APECA va maintenir les rapports étroits solides qu'elle a établis avec les gouvernements provinciaux et continuer de repérer les questions d'intérêt commun et de s'en occuper.

Partie III Plans et priorités par secteur d'activité

A. Développement

1. Objectif :

Objectif principal :

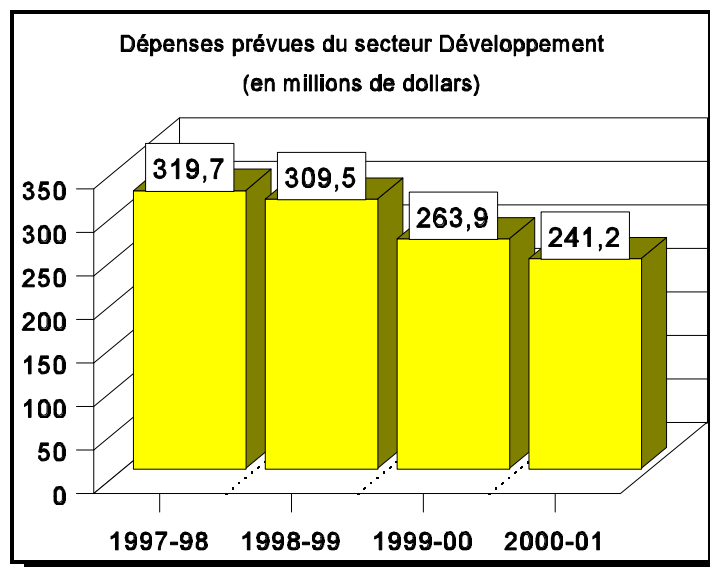
Favoriser les possibilités de développement économique au Canada atlantique et, plus particulièrement, la croissance des revenus et les créations d'emplois dans cette région.

Illustration 4 : Dépenses prévues du secteur Développement

Le secteur Développement comprend les fonctions politiques, planification et exécution des programmes directement liées au mandat de l'APECA. Ce secteur d'activité comprend un certain nombre de services :

- Développement des entreprises;
- Centres de services aux entreprises du Canada;
- Communications;
- Développement économique des collectivités;
- Programme de COOPÉRATION;
- Politiques, défense des intérêts et coordination.

Ces secteurs secondaires déterminent la nature des activités principales de l'Agence.



Dans la présente Partie, vous trouverez de l'information sur chacune des priorités stratégiques de l'Agence, de même que sur ses plans et priorités, par province.

2. Plans et priorités par priorité stratégique :

A ccès aux capitaux et à l'information

Objectif principal :









Permettre aux PME du Canada atlantique d'accéder plus facilement aux capitaux et à l'information.

L'un des principaux obstacles au démarrage et à l'agrandissement des PME du Canada atlantique, c'est l'accès limité aux capitaux et à l'information. L'élimination de ces obstacles, conjointement avec les partenaires des secteurs public et privé, est une priorité pour l'APECA. L'Agence cherche à combler les grands déficits de financement en ce qui concerne, notamment, les coûts accessoires liés aux nouvelles technologies, aux logiciels, aux prototypes, à la formation du personnel, à la promotion du commerce et aux mesures d'amélioration de la qualité. Souvent, ces investissements ne répondent ni aux critères de risques des banques ni aux critères des sociétés de capital-risque quant à la taille des entreprises. L'APECA favorise l'accès aux capitaux et à l'information, de la façon suivante :

- elle consent des prêts sans exiger d'intérêt ni de garanties par l'intermédiaire de son Programme de développement des entreprises;
- elle encourage les prêteurs traditionnels à multiplier leurs activités de financement des PME;
- elle offre un réseau de renseignements commerciaux axé sur les clients par l'entremise des Centres de services aux entreprises du Canada atlantique et d'autres organisations d'aide aux entreprises locales.

Plans et priorités

Résultats attendus

- | | |
|--|--|
|  Multiplier les activités du PDE liées aux priorités stratégiques de l'APECA. |  Augmentation de 5 % par année des activités du PDE liées aux priorités stratégiques. |
|  Recourir davantage aux études commerciales et aux activités de planification. |  Accès plus fréquent aux services-conseils et hausse de 10 % des demandes de renseignements aux CSEC sur la période de trois ans. |
|  Encourager la constitution de fonds d'investissement supplémentaires du secteur privé. |  Au moins deux (2) autres fonds pour la région. |
|  Mieux faire connaître le financement du secteur privé offert aux PME et élargir son champ d'application. |  Au moins cinq (5) sondages/études d'experts-conseils et cinq (5) conférences, colloques ou ateliers. |

En ce qui concerne l'accès aux capitaux, l'APECA vise à long terme une économie indépendante pour la région de l'Atlantique grâce à un ensemble de facteurs tels des capitaux propres, du financement traditionnel, des capitaux de risque officiels et officieux, des investissements privés et un marché des valeurs mobilières qui permettront à toutes les entreprises viables d'obtenir un financement suffisant.

Pratiques de gestion commerciale

Objectif principal :

Favoriser une plus grande sensibilisation et un recours accru aux pratiques de gestion commerciale (PGC) par les PME.

- Les PGC sont un élément clé du succès et de la croissance des PME.
- Au chapitre de l'efficacité de la gestion, le Canada atlantique se classe 36 sur 47 dans une échelle de compétitivité mondiale.
- Le Conseil économique des provinces de l'Atlantique reconnaît maintenant que l'amélioration des compétences en gestion et le recours accru aux PGC jouent un rôle important dans la survie, la croissance et la compétitivité des entreprises.

Plans et priorités

- ✎ Établir des partenariats publics/privés provinciaux (Î.-P.-É. et T.-N.) et compléter le réseau atlantique pour pouvoir orienter et promouvoir les priorités liées aux PGC.
- ✎ Surveiller les progrès et les résultats de la recherche sur les compétences ou pratiques essentielles en gestion commerciale et la « base » des niveaux actuels de recours aux PGC par les entreprises de l'Atlantique pour établir les répercussions possibles sur l'élaboration de programmes et de politiques.
- ✎ Organiser une table ronde réunissant les partenaires des PGC de l'Atlantique pour diffuser les résultats de la recherche et établir l'orientation future des efforts.

Résultats attendus

- ✓ Établissement de partenariats et de réseaux de PGC dans la région de l'Atlantique.
- ✓ Rédaction d'un exposé de principes qui décrit les occasions et les mesures d'élaboration de politiques et de programme, pour examen.
- ✓ Sensibilisation accrue des PME aux avantages de l'amélioration des compétences en gestion et du recours aux PGC.

Plans et priorités

- ✎ Établir un ensemble d'outils à l'intention des agents d'affaires de l'APECA et des entreprises, pour favoriser et soutenir le recours aux PGC par les PME :
 - ✎ Outil diagnostique;
 - ✎ Inventaire/base de données sur les fournisseurs de cours;
 - ✎ Outil d'analyse comparative/ d'évaluation du rendement.

Résultats attendus

- ✓ Augmentation du nombre de clients de l'APECA qui ont mis en œuvre ou restructuré des pratiques de gestion, ou qui ont autrement amélioré leurs compétences en gestion.

D Développement de l'entrepreneuriat

Objectif principal :

Accroître le nombre de Canadiens de la région atlantique qui choisissent de lancer leur propre entreprise et améliorer leurs chances de survie et de croissance.

Groupes de clients visés : entrepreneurs potentiels et nouveaux et organismes d'aide aux entreprises.

Les activités de développement de l'entrepreneuriat jouent un rôle clé dans le programme de l'APECA et le programme national de création d'emplois et de croissance du gouvernement.

- Plus de 75 % du chiffre brut de nouveaux emplois dans la région atlantique, au cours des cinq dernières années, sont attribuables à des démarrages d'entreprises.
- Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), on associe le niveau plus élevé d'emplois autonomes à des niveaux plus élevés de croissance des emplois à long terme et du PIB .

Pour atteindre cet objectif principal, l'APECA prendra les mesures suivantes :

- sensibiliser les gens au fait que l'entrepreneuriat est un choix de carrière valable;
- donner aux gens la possibilité de se familiariser avec la démarche entrepreneuriale;
- favoriser les échanges de connaissances entre entrepreneurs;
- offrir un soutien accru aux PME à l'échelle des collectivités;
- poursuivre les recherches qui assurent un suivi des démarrages d'entreprises et des tendances relatives à la croissance des petites entreprises et à la création d'emplois et qui explorent les secteurs présentant un fort potentiel de nouvelles activités de développement de l'entrepreneuriat.

Plans et priorités

- ✎ **Recherche/Évaluation** - Continuer d'enrichir la base de connaissances et d'accroître la compréhension à l'égard des pratiques de développement de l'entrepreneuriat et des tendances relatives aux PME dans la région.

- ✎ **Sensibilisation et promotion** - Continuer d'entretenir la culture entrepreneuriale en faisant la promotion de l'entrepreneuriat et de la petite entreprise.

- ✎ **Éducation/Orientation** - Multiplier les occasions d'apprendre à devenir un entrepreneur et à démarrer une entreprise grâce à des conseils, à de l'enseignement et à de la formation.

- ✎ Continuer d'offrir un soutien particulier aux groupes qui ont des besoins spéciaux ou aux secteurs en forte croissance (p. ex., les jeunes, les femmes, etc.).

- ✎ **Formation et counselling** - Favoriser l'accès à une formation et à des conseils de qualité en entrepreneuriat.

- ✎ Établir une méthode d'agrément de conseillers en petites entreprises par l'intermédiaire de l'Institut des conseillers en petites entreprises.

Résultats attendus

- ✓ Production et diffusion de la publication « État de la petite entreprise et de l'entrepreneuriat dans la région de l'Atlantique » en format papier et électronique.

- ✓ Établissement d'un lien entre la recherche et l'élaboration des politiques et des programmes de développement de l'entrepreneuriat .

- ✓ Recherches et consultations pour établir ce dont ont besoin les Autochtones pour réaliser leur potentiel entrepreneurial.

- ✓ Indice d'« intention de démarrer une entreprise » de 18 % d'ici l'an 2000.

- ✓ Occasion donnée à tous les élèves de la maternelle à la 12^e année et aux étudiants de niveau collégial de se familiariser avec la formation entrepreneuriale d'ici l'an 2000.

- ✓ Multiplication par trois du nombre d'élèves/de jeunes qui participent à des programmes d'entreprise, soit 400 en 1997-1998 pour atteindre 1 200 d'ici l'an 2000.

- ✓ Soutien accru des collectivités à l'égard des jeunes entrepreneurs.

- ✓ Tous les entrepreneurs ou PME du Canada atlantique ont accès à une formation, à des conseils et à un programme d'encadrement.

- ✓ Agrément de 50 conseillers en petites entreprises par année, pendant les trois prochaines années.

- ✓ Adaptation des programmes de formation et de counselling actuels pour soutenir le développement économique des Autochtones.

Plans et priorités

✎ **Formation de réseaux** - Contribuer à la mise sur pied d'activités de réseaux et d'échanges pour favoriser le dialogue, l'apprentissage et les partenariats entre les entreprises, le gouvernement, les éducateurs et les entrepreneurs, en mettant surtout l'accent sur les groupes cibles comme les femmes et les jeunes.

Résultats attendus

- ✓ Aide à la formation d'une Association de jeunes entrepreneurs.
- ✓ Aide offerte à l'Association des femmes entrepreneures de l'Atlantique pour que le nombre de membres augmente de 25 % d'ici l'an 2000.
- ✓ Minimum de deux conférences offrant des occasions de former des réseaux à ceux qui prennent les décisions en matière de développement de l'entrepreneuriat, aux praticiens et aux entrepreneurs.

L'APECA a pris l'initiative d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre stratégique de Développement de l'entrepreneuriat. Ainsi, il s'agit du seul organisme fédéral à avoir fait du Développement de l'entrepreneuriat un principe clé de la politique de développement économique régional et à l'avoir toujours soutenu au fil des années. Le résultat escompté est l'augmentation du bassin de personnes ayant la motivation, les connaissances, les compétences et la capacité de démarrer leur propre entreprise et l'accroissement du nombre (et de la qualité) de nouveaux entrepreneurs, de démarrages d'entreprises et des taux de survie.

Innovation et technologie

Objectif principal :

Accroître la productivité et les recettes des PME attribuables au développement et à la commercialisation de produits ou procédés nouveaux de même qu'à la diffusion de la technologie.

La région atlantique doit être davantage en mesure de développer, de commercialiser et de diffuser la technologie pour pouvoir devenir concurrentielle sur les marchés internationaux. La stratégie de l'APECA en matière d'innovation et de technologie vise à :

- offrir un financement axé sur les projets et des services consultatifs à l'égard de projets de développement de PME, d'utilisation et de commercialisation de la technologie, de même qu'une aide en matière d'infrastructure aux installations de recherche qui offrent des services aux PME;
- encourager l'innovation dans les secteurs stratégiques de la région, par exemple la technologie liée aux industries océanographiques, la biotechnologie et les appareils biomédicaux, l'espace, l'aquaculture et la technologie de l'information;

- soutenir les partenariats nationaux et internationaux de développement et de commercialisation de la technologie, notamment les partenariats entre des établissements de recherche et le secteur privé et les partenariats entre des entreprises du secteur privé.

Plans et priorités

- ✎ Favoriser les partenariats internationaux de R-D dans le cadre de mesures telles la Fondation Canada-Israël pour la recherche et le développement industriels.
- ✎ Contribuer à la création de partenariats officiels entre des établissements de recherche et des entreprises privées et tenter d'élargir les partenariats actuels pour y inclure les services technologiques aux PME.
- ✎ Continuer à établir des partenariats avec les gouvernements provinciaux, le secteur privé et le milieu de la recherche à l'égard d'initiatives visant à accroître la sensibilisation, à favoriser les liens entre le monde des affaires et celui de la recherche, à rehausser les compétences en technologie des ressources humaines et à améliorer l'accès au financement.

Résultats attendus

- ✓ Minimum de **quatre** partenariats internationaux en R-D, en 1998-1999, pour contribuer à l'objectif global de **15** d'ici l'an 2000.
- ✓ Minimum de **15** nouveaux partenariats entre des établissements de recherche et des entreprises privées pour contribuer à l'objectif global de **45** nouveaux partenariats d'ici l'an 2000.
- ✓ Mise en application des mesures indiquées dans la Feuille de route technologique, laquelle donnera lieu à une meilleure communication et une meilleure collaboration entre les établissements de recherche et le secteur privé, à une plus grande capacité globale d'innovation chez les entreprises de la région et à un accès facilité, pour les PME, aux ressources humaines et financières nécessaires à leur croissance.

Objectif principal :

Mettre en œuvre des mesures susceptibles d'améliorer le cadre à l'intérieur duquel les exploitants d'entreprises touristiques peuvent accélérer la croissance et les activités économiques.

En 1997, l'industrie du tourisme a généré des recettes d'environ 2,5 milliards de dollars au Canada atlantique; quelque 440 millions de dollars ont été remis aux gouvernements fédéral et provinciaux.

On évalue à 96 000 le nombre d'emplois liés au secteur touristique.

On estime à 2,5 milliards de dollars les recettes générées par le tourisme en 1997, et quelque 440 millions de dollars ont été remis aux gouvernements fédéral et provinciaux. Le nombre d'emplois liés au secteur touristique se situe aux environs de 96 000 dans la région. Même si le tourisme contribue déjà grandement à l'économie de l'Atlantique, une croissance accrue de ce secteur aurait des répercussions encore plus grandes sur l'économie régionale.

L'APECA travaille avec ses partenaires des gouvernements provinciaux et de l'industrie pour atteindre les objectifs suivants :

- obtenir une efficacité maximale des ressources touristiques des secteurs public et privé;
- tenter d'harmoniser les efforts que déploie la région dans les domaines du marketing, de la recherche, du développement de produits, du perfectionnement des ressources humaines et de la diffusion de la technologie;
- organiser des tribunes pour discuter des questions touristiques de la région;
- défendre les intérêts de la région dans les dossiers nationaux en matière de tourisme.

Plans et priorités

- ✎ Contribuer aux mesures de marketing et de développement de produits du Canada atlantique et participer au Salon du tourisme du Canada atlantique pour promouvoir le Canada atlantique comme destination touristique.
- ✎ Favoriser le recours à la technologie dans cette industrie en appuyant les divers groupes de cette industrie dans leurs efforts de diffusion de la technologie.
- ✎ Contribuer à la mise au point de pratiques de gestion progressistes et à l'amélioration de la qualité du service.

Résultats attendus

- ✓ Augmentation des recettes générées par le tourisme; rendement du capital investi de 10 \$ par dollar investi dans la campagne de marketing de l'Atlantique et répercussions économiques de 26 millions de dollars attribuables à la campagne de 1998.
- ✓ Création de deux nouveaux produits touristiques destinés aux marchés internationaux.
- ✓ Participation de 120 exploitants d'entreprises touristiques du Canada atlantique et de 70 voyageurs d'Amérique du Nord (des États-Unis surtout) au Salon de 1998.
- ✓ Ajout de 300 nouveaux participants actifs dans les réseaux de cette industrie.
- ✓ Mise en œuvre de critères pour mesurer les pratiques de gestion « exemplaires » de cette industrie.

L'APECA est le principal agent fédéral et agent du portefeuille de l'Industrie au Canada atlantique, en ce qui concerne la mise en œuvre du programme national de création d'emplois et de croissance dans le secteur touristique. Des liens solides ont été établis entre l'APECA et la Commission canadienne du tourisme. Ces deux groupes exécutent des projets conjoints de marketing.

Commerce

Objectif principal :

Accroître le nombre de nouveaux exportateurs et le nombre de ventes par les exportateurs sur les marchés actuels et les nouveaux marchés.











La croissance de l'économie de l'Atlantique dépend d'une amélioration du rendement à l'exportation. L'augmentation du nombre de ventes destinées à l'exportation est aussi fondamentalement liée à l'augmentation du nombre d'emplois. L'APECA met en œuvre une stratégie commerciale intégrée pour la région atlantique, au nom du portefeuille de l'Industrie.

La stratégie commerciale de l'APECA est la suivante :

- améliorer les services commerciaux aux PME clientes en faisant la promotion de l'exportation comme facteur de croissance et :
 - offrir des cours de préparation à l'exportation aux clients identifiés comme d'éventuels exportateurs;
 - offrir des renseignements sur les marchés aux exportateurs actuels;
 - utiliser la base de données sur les clients de l'APECA pour cibler les exportateurs potentiels et actuels;
- mettre en œuvre l'Entente Canada - provinces de l'Atlantique sur la promotion du commerce extérieur (PCE) et faire participer des groupes d'entreprises aux activités de PCE sur le marché;
- continuer de coordonner la démarche d'Équipe Canada dans la région, en tant que partenaire régional d'Équipe Canada;
- défendre les intérêts de la région en ce qui concerne l'élaboration des politiques nationales et travailler en étroite collaboration avec les partenaires d'Équipe Canada pour ce qui est de la conception et de l'exécution des activités et des programmes commerciaux.

Plans et priorités

Résultats attendus

- | | |
|--|--|
|  Identifier des exportateurs potentiels et leur offrir la formation et l'encadrement nécessaires pour exporter, grâce à NexPro, ou une formation connexe. |  Objectif annuel de 80 exportateurs potentiels ayant terminé la formation en préparation à l'exportation pour contribuer à l'objectif global de 400 d'ici l'an 2000. |
|  Offrir une aide financière et des conseils aux entreprises prêtes à exporter pour les aider à réussir leurs premières ventes à l'étranger. |  Objectif annuel de 80 PME ayant réussi à percer sur le marché international pour contribuer à l'objectif global de 300 d'ici l'an 2000. |
|  Se servir de la trousse d'outils commerciaux pour renforcer la capacité de prestation de services de l'APECA et pour multiplier les activités commerciales soutenues par le PDE et les composantes à caractère commercial des ententes de COOPÉRATION. |  Augmentation du nombre et de la proportion de clients de l'APECA qui ont l'intention de percer sur les marchés internationaux, d'exporter pour la première fois ou de diversifier leurs marchés. |
|  Inciter les entreprises à former des réseaux et à lancer des activités commerciales de PCE sur les principaux marchés. |  Objectif annuel de 40 exportateurs actuels qui vont diversifier leurs marchés internationaux pour contribuer à l'objectif global de 150 d'ici l'an 2000. |
|  Élaborer, avec les associations professionnelles, des stratégies d'exportation propres à un secteur, là où des débouchés ont été identifiés. |  Des PME de ces secteurs réussissent à mieux pénétrer les marchés actuels et réalisent des ventes sur de nouveaux marchés. |

3. Plans et priorités par gamme de services :

Programme de développement des entreprises (PDE)

Objectif principal :

Offrir aux PME de l'Atlantique un meilleur accès aux capitaux.

Financement de quelque 1 000 PME par année pour contribuer à la création et à la préservation d'emplois.

Le PDE est le principal programme d'aide financière directe que l'APECA offre aux PME et aux organisations sans but lucratif pour les appuyer dans leurs activités. Il vient aider les PME à démarrer, à prendre de l'expansion ou à moderniser leurs installations en leur facilitant l'accès à des capitaux sous forme de contributions remboursables, consenties sans exiger d'intérêts ni de garantie. En donnant ainsi accès à des capitaux pour des projets qui, autrement, n'auraient pas pu voir le jour, le PDE facilite la création d'emplois dans le secteur privé. Il appuie les priorités stratégiques de l'Agence parce que les entreprises qui œuvrent dans des secteurs d'importance stratégique pour l'APECA reçoivent du financement par l'entremise de ce programme.

Plans et priorités

- ✎ Investissements dans quelque 1 000 PME par année pour les aider à créer et à préserver des emplois pour les habitants du Canada atlantique.

Résultats attendus

- ✓ Augmentation du nombre d'emplois dans la région.
- ✓ Augmentation du nombre de nouvelles entreprises.
- ✓ Augmentation des ventes (ventes à l'exportation mesurées séparément).
- ✓ Augmentation de la productivité (valeur ajoutée par employé).

Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)

Objectif principal :

Les CSEC ont pour mandat d'améliorer le taux de démarrage, de survie et de croissance des PME en donnant aux gens d'affaires, partout au Canada, accès à de l'information exacte, opportune et pertinente, de même qu'à des services d'aiguillage.

En tant que partenaire gestionnaire des CSEC dans la région de l'Atlantique, il appartient à l'APECA de planifier, d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques et les méthodes opérationnelles qui définissent les produits offerts de façon à combler les besoins en information des PME et des entrepreneurs éventuels.

Plans et priorités

- ✎ Offrir des services d'affaires axés sur la clientèle.
- ✎ Grâce à des modes efficaces, faciliter et simplifier l'accès aux services gouvernementaux d'aide aux entreprises dans les collectivités rurales et urbaines, situées à l'extérieur des capitales provinciales.

Résultats attendus

- ✓ Maintenir un taux élevé de satisfaction de la clientèle, déterminé par des sondages.
- ✓ Accès accru à l'information des CSEC par Internet et un réseau d'intermédiaires comme les corporations locales de développement économique.

Les CSEC facilitent également l'accès aux capitaux en offrant une liste complète de l'aide offerte par les programmes fédéraux et provinciaux et par le secteur privé.

Communications

Objectif principal :

Aider à promouvoir un changement économique favorable au Canada atlantique par des services de communications qui appuient et améliorent directement les programmes et les activités de développement de l'Agence.

La gamme de services de communications comprend toute la publicité (y compris la publicité motivationnelle) et l'éducation publique dont l'objectif est de préconiser des changements économiques favorables au Canada atlantique. Il comprend les campagnes de sensibilisation et de promotion à l'appui des programmes de l'APECA.

Plans et priorités

- ✎ Expansion continue de la base d'information des CSEC grâce à un réseau d'intermédiaires comme les corporations locales de développement économique reliées par Internet.

Résultats attendus

- ✓ Amélioration des communications avec les PME et d'autres intervenants du développement économique dans les régions rurales et urbaines.
- ✓ Meilleur accès de la clientèle à l'information commerciale.

Plans et priorités

- ✎ Préconiser l'entrepreneuriat et les petites entreprises comme option viable d'emploi.
- ✎ Préparer, faire connaître et mettre en œuvre les *séances d'information d'affaires de l'APECA*, séries de séminaires et d'ateliers conçus pour diffuser une gamme étendue d'information commerciale et des conseils à des entrepreneurs éventuels ou existants.
- ✎ Promouvoir les avantages de l'exportation auprès des PME; les informer des possibilités de croissance offertes aux entreprises de l'Atlantique sur les marchés internationaux et des ressources qui peuvent les aider à lancer ou à intensifier des activités d'exportation.
- ✎ Élaborer et mettre en œuvre une campagne publicitaire sur l'information commerciale conçue pour orienter les gens vers des sources d'information et de conseils au Canada atlantique.

Résultats attendus

- ✓ Augmentation de 18 % de « l'intention de lancer une entreprise au cours des deux prochaines années », chez les Canadiens de l'Atlantique.
- ✓ Meilleure connaissance des programmes et des services gouvernementaux mis à la disposition des entreprises; meilleure compréhension des débouchés pour les entreprises de l'Atlantique.
- ✓ Meilleure connaissance des possibilités d'exportation et des ressources gouvernementales qui peuvent aider les PME à exploiter les marchés d'exportation.
- ✓ Meilleure connaissance des sources d'information commerciale qui existent et des moyens d'y avoir accès.

Développement économique des collectivités (DEC)

Objectif principal :

Mettre en place une infrastructure efficace de DEC grâce à laquelle la collectivité assumera davantage la responsabilité de son propre développement économique.

Le développement économique des collectivités s'est avéré l'un des moyens les plus rentables du gouvernement d'appuyer la création d'emplois.

Le DEC est une mesure prise par les collectivités dans leur ensemble, en partenariat avec le gouvernement, afin d'améliorer leur santé économique.

Grâce à leurs connaissances intrinsèques des besoins des entreprises locales et des conditions économiques qui prévalent dans leurs collectivités, les organisations de DEC représentent souvent le moyen le plus efficace d'offrir des programmes et des services d'aide à la croissance des petites entreprises. Elles constituent un moyen vital de respecter les engagements du gouvernement en faveur de la création d'emplois ainsi que de la croissance et de l'expansion des PME, en particulier dans les régions rurales du Canada atlantique.

Plans et priorités

- ✎ Fournir des contributions aux fonds d'investissement des CLDE pour aider les PME à obtenir du financement et du counselling dans les régions rurales.
- ✎ Par la défense des intérêts et le réseautage, multiplier les alliances stratégiques régionales afin d'améliorer le service à la clientèle, de même que la coordination et l'intégration des activités.
- ✎ Déterminer les services d'aide aux PME qui peuvent le mieux être mis en œuvre localement et encourager les autres ministères fédéraux et provinciaux à recourir aux organisations du DEC pour offrir leurs programmes.

Résultats attendus

- ✓ 3 000 prêts aux PME pour qu'elles créent et préservent des emplois dans les régions rurales.
- ✓ Multiplication des alliances stratégiques régionales et participation accrue du secteur privé et des collectivités au développement économique local.
- ✓ Nombre accru de services et de programmes gouvernementaux accessibles à l'échelle locale, en particulier dans les régions rurales.

Programme de COOPÉRATION

Objectif principal :

Instaurer un cadre stratégique et un processus commun aux quatre provinces de l'Atlantique afin d'établir des priorités collectives de développement économique.

Le Programme de COOPÉRATION est le principal programme utilisé pour l'exécution de mesures fédérales-provinciales.

Les ententes de COOPÉRATION de l'APECA ont été regroupées en une seule grande entente de développement économique régional au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. À Terre-Neuve, les ententes actuelles se poursuivent jusqu'à leur date d'échéance respective. Un nouvel accord général bilatéral a été signé à Terre-Neuve en octobre 1997.

Ces ententes exhaustives comprennent :

- l'aide à la coordination des activités fédérales-provinciales de développement économique;
- des programmes souples et adaptés;
- l'élaboration conjointe de programmes et un partage de la mise en œuvre;
- une consultation efficace dans l'exécution des programmes de développement économique;

- une harmonisation et une intégration des mesures de développement économique du gouvernement fédéral et des provinces;
- une réduction des coûts de mise en œuvre pour les deux paliers de gouvernement - fédéral et provincial.

De plus, il existe un certain nombre d'ententes qui visent toute la région de l'Atlantique, en entrepreneuriat, en tourisme et en commerce.

Les contributions financières versées dans le cadre de ces ententes ne sont généralement pas attribuées à des entreprises individuelles. Elles constituent des investissements stratégiques qui bénéficient à l'ensemble d'une industrie, d'un secteur, d'une collectivité ou d'une province. Les ententes refondues dureront cinq ans et l'aide est axée sur les éléments suivants:

- les priorités stratégiques de l'APECA;
- le développement économique des collectivités;
- la promotion équitable du développement économique dans toutes les régions géographiques.

Par province, les ententes seront axées sur les domaines suivants :

- Île-du-Prince-Édouard... transformation des aliments à valeur ajoutée, retombées économiques – lien fixe, biotechnologie, tourisme, développement économique des collectivités, possibilités de l'industrie du savoir, aérospatiale et aquaculture;
- Nouveau-Brunswick... appuyés par une analyse de cas des entreprises, les projets sont axés stratégiquement sur le soutien de l'économie fondée le savoir, l'exploitation de nouveaux marchés touristiques et la préparation d'une main-d'œuvre à long terme;
- Nouvelle-Écosse... commerce et porte d'entrée (transport), culture et patrimoine, océan et environnement, éducation et recherche, développement économique des collectivités;
- Terre-Neuve... technologie, commerce et investissement, mise en place de secteurs stratégiques, entrepreneuriat, développement économique des collectivités.

Plans et priorités

Résultats attendus

- | | |
|--|---|
| <p>✎ Offrir du financement pour que les provinces de l'Atlantique puissent atteindre des objectifs économiques collectifs de croissance durable de l'emploi par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'expansion des exportations/le remplacement des importations; - le développement de l'entrepreneuriat; - le développement économique des collectivités; - l'infrastructure stratégique; - les investissements dans les secteurs clés. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Multiplication des emplois créés et préservés. ✓ Augmentation du revenu gagné. ✓ Augmentation des ventes nationales et à l'exportation. |
|--|---|

Politiques, défense des intérêts et coordination

Objectifs principaux :

- offrir une base solide pour les politiques, les priorités et les programmes stratégiques de l'Agence;
- défendre les intérêts du Canada atlantique, ses priorités et ses préoccupations dans la prise de décisions, la conception de programmes et le choix des projets au gouvernement fédéral;
- influencer sur le programme d'approvisionnement du gouvernement pour que la région de l'Atlantique décroche davantage de meilleurs marchés et obtienne plus de retombées industrielles.

a. Défense des intérêts et coordination :

La loi a confié à l'APECA le rôle et le mandat de défendre les intérêts, les priorités et les préoccupations du Canada atlantique dans l'élaboration des politiques du gouvernement fédéral, la conception des programmes et le choix des projets. Il s'agit là d'une reconnaissance du fait que l'économie du Canada atlantique, qui compte 8 % de la population canadienne, doit encore procéder à de grands rajustements et composer avec des changements structureaux. C'est également une reconnaissance des caractéristiques démographiques et économiques uniques d'une région composée de quatre provinces dont les programmes d'action et les intérêts divergent souvent.

Les objectifs de base de la défense des intérêts et de la coordination visent notamment à :

- cerner les problèmes qui peuvent influencer sur les débouchés de développement économique du Canada atlantique, les analyser et donner des conseils à cet égard;
- veiller à ce que les partenaires du Portefeuille, les autres ministères et les organismes centraux connaissent les intérêts, les priorités et les préoccupations du Canada atlantique et y sont sensibles;
- assurer une communication et une sensibilisation réciproques, qui facilite la compréhension et la connaissance des politiques, des perspectives et des priorités de la région et de celles élaborées à son intention;
- élaborer et promouvoir des réseaux locaux et régionaux avec les partenaires du Portefeuille, d'autres ministères, des intervenants du secteur privé et du secteur public en général afin d'obtenir une coordination optimale des stratégies régionales de développement économique;
- mieux faire comprendre aux membres du Portefeuille et au gouvernement en général le rôle de défense des intérêts et de coordination de l'APECA.

L'effort de défense des intérêts de l'APECA est un processus bilatéral mis de l'avant par des alliances stratégiques et des partenariats locaux et régionaux, grâce à un réseau de bureaux régionaux et locaux et du bureau d'Ottawa. Les conseils fédéraux régionaux, par exemple, qui se composent de cadres supérieurs du gouvernement fédéral de chacune des provinces de l'Atlantique, offrent une excellente tribune de discussions pour coordonner et défendre les mesures fédérales au Canada atlantique, notamment les formules novatrices d'exécution des programmes et de prestation des services. Ces réseaux apportent au Portefeuille et au gouvernement en général une compréhension particulière de l'économie de l'Atlantique ainsi que des défis et des débouchés du monde des affaires du Canada atlantique.

Réseaux régionaux de l'APECA :

- homologues provinciaux;
- partenaires du Portefeuille et autres ministères fédéraux;
- nombreux intervenants du secteur public et du secteur privé;
- PME.

Réseaux de l'APECA à Ottawa :

- réunions hebdomadaires au niveau des sous-ministres et des sous-ministres adjoints;
- diverses réunions et comités interministériels;
- exposés et discours sur des sujets d'intérêt stratégique pour le Canada atlantique à d'autres ministères, des associations nationales, etc.;
- réunions de divers comités du Portefeuille sur les priorités du gouvernement et du Portefeuille (par exemple, les sciences et la technologie, les jeunes, les communications).

Pour obtenir l'appui du Cabinet en faveur des politiques et conseiller le ministre et le secrétaire d'État, il faut recueillir et diffuser de l'information sur les questions locales, régionales, provinciales et nationales, faire appel à la force des partenariats, des réseaux de gens d'affaires et d'intervenants régionaux de façon à influencer sur les examens des grandes politiques fédérales et les grandes stratégies économiques. Il faut en outre une approche coordonnée pour influencer sur les décisions d'approvisionnement et de dépense.

b. Programme relatif à la politique et à la recherche en matière économique :

Le programme de l'Agence relativement à la politique et à la recherche comprend les activités internes de recherche, la recherche de partenaires externes et celle qui est effectuée en collaboration avec eux sur divers sujets économiques et socio-économiques. Un plan de recherche axé sur l'avenir reflète et appuie les politiques fédérales clés; les priorités et les programmes stratégiques de l'APECA; les nouvelles questions économiques locales, régionales et provinciales; les problèmes structurels et les possibilités de l'économie de l'Atlantique; de même que des considérations sectorielles spécifiques. Selon la formule adoptée, l'orientation de la recherche optimise l'engagement et l'intérêt des intervenants par le biais d'un réseau étendu de partenaires régionaux dont des organisations chargées d'élaborer les politiques officielles, des universités et le monde économique, des associations d'entreprises et des entreprises individuelles.

Au cours des deux dernières années, la compétitivité de l'économie du Canada atlantique a constitué le thème fondamental du programme de recherche en matière de politiques, à commencer par un vaste effort de comparaison de la compétitivité de la région avec les normes internationales et la pensée économique actuelle. On veut poursuivre dans cette voie et examiner de plus près des aspects spécifiques et des éléments déterminants de la productivité et de la compétitivité économique indispensables au développement de la région. Le programme de recherche portera également sur les secteurs où la région excelle et où il existe des débouchés, de même que sur les questions qui ont trait à l'économie axée sur le savoir ainsi qu'à l'élaboration et à la diversification des régions rurales et côtières.

L'une des principales innovations de la Section des politiques a consisté à organiser, en collaboration avec l'ensemble des intervenants de la région, une série de tables rondes pour cerner des sujets de recherche et rassembler de l'information de nature économique. Ces tables rondes se sont avérées un mode de consultation des intervenants de la région des plus utiles, sur des sujets comme le développement économique des collectivités, le rôle des universités dans le développement économique, les aspects démographiques, l'aquaculture, l'entrepreneuriat, la compétitivité, la table ronde francophone sur le développement des régions rurales et côtières, de même que le rôle de l'économie sociale au Canada atlantique.

c. Stratégie relative à l'approvisionnement et aux retombées industrielles :

La fonction de défense des intérêts de l'Agence s'applique aussi à l'approvisionnement afin d'influer sur le programme gouvernemental à cet égard pour que la région de l'Atlantique décroche davantage de meilleurs marchés et obtienne plus de retombées industrielles.

Plans et priorités	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ✎ Insister sur la participation des PME aux marchés fédéraux dans le domaine de l'espace et de la haute technologie. ✎ Modifier les stratégies d'approvisionnement d'Ottawa en ce qui concerne les grands marchés fédéraux, au besoin, afin de maximiser les chances des entreprises de l'Atlantique de soumissionner et d'accroître les retombées économiques pour la région. ✎ Maintenir la participation à l'élaboration des politiques fédérales d'approvisionnement afin de maintenir l'efficacité des leviers visant les retombées industrielles et régionales. ✎ Participer avec l'Agence spatiale canadienne (ASC) à l'élaboration des objectifs régionaux du plan spatial à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Retombées industrielles et régionales importantes pour les entreprises de l'Atlantique dans les grands marchés de la défense, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - 40 millions de dollars pour l'hélicoptère canadien de recherche et sauvetage; - 22,2 millions de dollars pour le marché initial lié à la remise à neuf et à la réinstallation du viseur thermique du char d'assaut <i>Léopard</i>. ✓ Participation, avec l'ASC, à la réalisation des objectifs dans le domaine spatial par la collaboration avec les entreprises de l'Atlantique et le personnel de l'ASC à des marchés et à des projets liés au domaine.

Plans et priorités

- ✎ Promouvoir les entreprises régionales auprès des principaux entrepreneurs qui soumissionnent pour obtenir les marchés nationaux par des visites des usines de l'Atlantique, des inspections des installations, des visites dans les entreprises et des séances d'information.
- ✎ Élaborer des politiques en sciences et technologie avec d'autres décideurs fédéraux qui reconnaissent les enjeux des sciences et de la technologie, les réalités et les possibilités qui s'offrent à l'économie de l'Atlantique et aux PME de la région.

Résultats attendus

- ✓ Prospection et promotion accrues des débouchés pour les entreprises régionales en organisant, à l'intention des grands entrepreneurs, des visites des installations de la région et des séances d'information sur les possibilités offertes par ces entreprises.
- ✓ Augmentation du nombre d'emplois par une participation accrue de la région de l'Atlantique aux grands marchés fédéraux.
- ✓ Investissements complémentaires dans la région par suite des mesures fédérales et des marchés fédéraux.
- ✓ Sensibilisation accrue des autres ministères au potentiel en sciences et technologie du Canada atlantique.

A daptation

Fermeture des pêches : mesures d'adaptation économique

Objectifs principaux :

- **aider les collectivités à attirer des investissements en faveur de projets de développement et à trouver des possibilités d'emploi à long terme à la suite du déclin de l'industrie du poisson de fond dans l'Atlantique;**
- **améliorer le climat pour les investissements du secteur privé et l'entrepreneuriat.**

Les mesures de développement économique des collectivités s'appuieront sur les forces et les possibilités régionales grâce aux administrations de développement économique régional, en particulier dans les localités touchées par la fermeture des pêches. Font partie des mesures de développement économique à long terme, celles visant à promouvoir l'activité économique durable et à long terme. Les indicateurs de rendement comprennent la création d'emplois, l'augmentation du revenu gagné, l'expansion des exportations et le remplacement des importations, l'augmentation des possibilités d'investissement du secteur privé, l'amélioration de la compétitivité des économies provinciales et la mise en place d'une infrastructure stratégique pour les technologies de l'information et les technologies innovatrices.

Résultats attendus : création ou préservation d'emplois.

Fermetures de bases militaires

Objectif principal :

Contribuer à la création d'emplois et stimuler l'activité économique pour compenser les répercussions économiques des fermetures de bases.

Des fonds spéciaux ont été établis dans un certain nombre de localités du Canada atlantique touchées par les récentes fermetures de bases des Forces canadiennes. De plus, on a créé un fonds pour aider la collectivité d'Argentia, après la fermeture de l'installation américaine de l'endroit. Les fonds sont généralement gérés par les autorités locales ou des conseils qui dirigent les activités de création d'emplois à court et à long terme, de même que les stratégies de diversification économique qui contribuent à compenser les effets de ces fermetures. L'objectif de ces stratégies peut varier d'un endroit à un autre (par exemple, développement touristique, technologie de l'information, etc.).

Résultats attendus : création ou préservation d'emplois.

Redéveloppement de Borden et de Cape Tormentine

Objectif principal :

Contribuer à la création d'emplois pour compenser la perte d'emplois et de salaires due à l'élimination du service de traversier.

L'entente tripartite conclue entre le gouvernement du Canada, la province de l'Île-du-Prince-Édouard et la province du Nouveau-Brunswick, le 16 décembre 1992, engage le gouvernement du Canada à prévoir des fonds pour encourager les possibilités de développement à Borden, à l'Île-du-Prince-Édouard, et à Cape Tormentine, au Nouveau-Brunswick. Il existe deux sous-programmes distincts : le programme de redéveloppement de la région de Borden et le programme de redéveloppement de la région de Cape Tormentine. Ces deux programmes aident à attirer de nouvelles activités économiques, à diversifier la base économique et à créer des possibilités d'emplois durables.

Résultats attendus : création ou préservation d'emplois.

Programme des travaux d'infrastructure du Canada

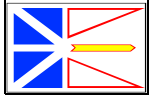
Objectif principal :

Créer des emplois à court et à long terme tout en améliorant la productivité économique, en préservant la qualité de l'environnement et en accélérant la reprise économique.

L'APECA, de concert avec les provinces de l'Atlantique, met en œuvre le Programme des travaux d'infrastructure du Canada (PTIC) au Canada atlantique. Plus de 760 millions de dollars auront été investis au Canada atlantique au cours des cinq années de vie de ce programme. Sont comprises dans ce montant des contributions fédérales de 181,1 millions de dollars du PTIC-1, 38,045 millions de dollars en « aide complémentaire » du gouvernement fédéral (PTIC-2), ajoutés au programme original en 1997. Tous les fonds seront entièrement engagés d'ici mars 1998 et tous les projets seront terminés d'ici mars 1999. La priorité durant la période de planification sera la surveillance de l'exécution des travaux.

Résultats attendus : meilleure infrastructure publique et emplois à court et à long termes.

4. Plans et priorités par province :



Terre-Neuve et Labrador

Contexte économique

Terre-Neuve se distingue actuellement au Canada atlantique par la dévastation attribuable au déclin de l'industrie du poisson de fond – véritable fer de lance de son économie rurale. La diminution radicale des stocks de poissons est survenue en même temps que la récession nord-américaine du début des années 90. Depuis, la réduction des effectifs dans le secteur privé et à tous les niveaux du gouvernement a empêché l'emploi de se rétablir et a provoqué l'exode des jeunes. Même l'immense projet de construction Hibernia (1992-1996) n'a pas réussi à compenser les difficultés engendrées par les changements structurels survenus au cours des six dernières années. Et plus important peut-être encore, le resserrement du programme d'assurance-emploi a forcé des jeunes et des travailleurs saisonniers à revoir leurs perspectives d'emploi à Terre-Neuve et au Labrador.

L'emploi a diminué de plus de 8 % entre 1990 et 1996, ce qui a eu pour effet d'accélérer le rythme de la migration à l'extérieur de la province. Terre-Neuve a connu une perte nette de plus de 7 000 personnes par année, de 1993 à 1996. La migration nette hors de la province en 1996 s'est élevée à 8 380 personnes – la perte nette annuelle la plus importante jamais constatée. Les premières indications pour 1997 montrent que la tendance s'est encore accentuée d'environ 22,6 % par rapport à 1996, pour atteindre une migration nette prévue de 10 270 personnes. Ces pertes de population sont les plus évidentes dans les régions rurales, où les diminutions sont de l'ordre de 5 à 10 % depuis les cinq dernières années. On estime qu'un jeune (de 20 à 24 ans) sur cinq a quitté Terre-Neuve pendant cette période. La plupart des villes ont affiché des diminutions moins marquées; St. John's a même connu une légère augmentation.

Ironiquement, la province obtiendra probablement des résultats bien supérieurs aux résultats habituels et à la moyenne du pays en général au cours des trois à cinq prochaines années, provoqués par la croissance de l'industrie pétrolière au large des côtes (l'exploitation de trois gisements est prévue d'ici 2003), la mine et la fonderie de nickel de la compagnie Voisey's Bay, une installation de transbordement du pétrole, un renouvellement des pêches grâce aux nouveaux stocks de crustacés, un nouvel exploitant du chantier maritime de Marystown et plusieurs autres projets industriels et miniers dans la province. On constate en effet que la croissance positive de l'emploi au cours des trois derniers mois met fin à une période de six ans de diminution. Toutefois, compte tenu des 195 000 actifs occupés en novembre 1997, Terre-Neuve a encore beaucoup à faire pour revenir aux 205 000 actifs occupés de 1989.

En même temps qu'a augmenté à Terre-Neuve la confiance des entreprises, l'APECA a constaté une amélioration des activités de soutien des entreprises au cours de la dernière année et il semblerait qu'en 1998, les investissements dans les petites entreprises seront tout aussi importants. On constate une croissance, mais on n'envisage pas les niveaux antérieurs d'activité. L'Entente Canada - Terre-Neuve sur la relance économique ainsi que l'Entente Canada - Terre-Neuve sur le développement économique général signée récemment stimuleront toutes deux leurs secteurs cibles respectifs.

En général, les régions rurales de Terre-Neuve ont encore de grands défis à relever. Le bureau de l'APECA à Terre-Neuve a l'intention de travailler en étroite relation avec les partenaires fédéraux et provinciaux, les conseils régionaux de développement économique et l'industrie pour maximiser les débouchés dans tous les secteurs économiques forts.

Plans et priorités de l'APECA

Développement économique autochtone : L'APECA continuera d'améliorer l'exécution de toute la gamme des programmes en prévoyant des services itinérants dans les collectivités autochtones. De plus, l'APECA donnera des conseils aux Innu sur les possibilités de développement économique dont ils pourraient peut-être profiter à la suite du projet de réinstallation de Davis Inlet.

Programme de développement des entreprises : L'APECA espère aider à créer et à préserver des emplois au cours de la période de planification à Terre-Neuve, à l'aide d'un budget annuel de 30 millions de dollars. L'élan supplémentaire que procure l'Entente Canada - Terre-Neuve sur la relance économique pourrait accroître l'activité en aquaculture, en tourisme et en technologie de pointe. Les projets prévus dans les industries pétrolière et minière devraient également stimuler la création de petites entreprises, en particulier dans les industries de service des domaines pétrolier et minier et de l'environnement. On utilisera une approche sectorielle stratégique pour appuyer les entreprises fructueuses actuelles et trouver des moyens de les aider à profiter des nouveaux débouchés dans leur secteur de compétences.

Coordination de l'activité de développement économique fédérale : La recherche et l'analyse en matière de politiques constitueront une priorité, en particulier en ce qui concerne les grandes questions et perspectives qui influent sur le développement de l'économie terre-neuvienne (par exemple la technologie de pointe, l'emploi des jeunes, le perfectionnement des ressources humaines et le développement économique des collectivités). Les plans stratégiques mixtes avec la province seront une priorité et l'accent sera mis sur les régions rurales de Terre-Neuve et une économie axée sur le savoir; les autres ministères fédéraux seront invités à y participer. Le rôle de chef de file joué par l'APECA, qui présidera et coordonnera les activités du conseil fédéral de Terre-Neuve, offre également une possibilité de coordination du développement économique et d'autres questions qui touchent à la compétence de plus d'un ministère fédéral.

Développement économique des collectivités : Les collectivités, la province et l'APECA ont créé des zones pour assurer le développement économique rural afin de tirer un meilleur profit des mesures stratégiques. Dans ce contexte, les conseils régionaux de développement économique deviennent les agents principaux du développement économique rural. Durant la période de planification, on s'efforcera d'aider financièrement ces conseils pour qu'ils puissent mettre en œuvre des plans stratégiques qui engendreront, à long terme, création d'emplois et richesse.

COOPÉRATION : La nouvelle Entente sur le développement économique général portera principalement sur des activités non commerciales dans les domaines du commerce et de l'investissement, de la technologie, de l'entrepreneuriat, du développement économique des collectivités et du développement sectoriel stratégique. L'Entente de COOPÉRATION Canada - Terre-Neuve sur la diversification stratégique régionale continuera à appuyer les mesures locales.

Centre de services aux entreprises du Canada : Le CSEC de Terre-Neuve élargira l'accès à ses services grâce à un partenariat avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador et à la participation d'autres intervenants du développement économique de la province. L'extension des services dans les régions rurales, grâce à l'électronique, constitue un élément important de cette initiative.

Communications : La Division des communications élaborera et mettra en œuvre une stratégie afin de communiquer de l'information sur l'économie terre-neuvienne en transformation et la façon dont les programmes et les services de l'Agence appuient ce changement.

Fermeture des bases : L'APECA continuera d'apporter une aide administrative et de donner des conseils à l'*Argentia Management Authority* (AMA) et à *Gander Worldwide* pendant la période de planification. À Argentia, l'Agence cherchera à faire fond sur l'annonce d'*Inco Limited* qui veut construire une fonderie et une raffinerie de nickel et de cobalt de 1,5 milliard de dollars. Outre l'aide apportée à l'AMA pour qu'elle profite du potentiel important des industries connexes, l'APECA encouragera activement l'expansion et la diversification de l'économie de la région par la poursuite de projets déjà ciblés et l'exploitation de nouvelles possibilités. La réduction des effectifs à Gander – plus importante que prévue – de même que la privatisation des services à Goose Bay constitueront de nouveaux défis.

Entente Canada - Terre-Neuve sur la relance économique : Cette entente fédérale-provinciale de 100 millions de dollars, qui se poursuivra jusqu'en 2001, exploitera les réalisations importantes qu'elle a appuyées jusqu'à maintenant. Trois secteurs stratégiques sont visés par cette entente – technologies de pointe, tourisme et aquaculture – et l'accent sera mis sur l'amélioration du climat des investissements dans ces secteurs, afin de contribuer à la création d'emplois.



Nouvelle-Écosse

Contexte économique

La Nouvelle-Écosse devrait enregistrer pour 1997 un taux réel de croissance de l'économie de 2,4 %, soit le plus fort des provinces de l'Atlantique, et la tendance à la hausse devrait se maintenir au cours des deux prochaines années. En regard des autres provinces de l'Atlantique, la Nouvelle-Écosse a enregistré une bonne année dans le domaine de la construction, en particulier en raison des travaux d'expansion de l'ordre de 750 millions de dollars à *Stora Forest Products*, où l'on a ajouté une chaîne de fabrication de papier surcalandré, et des travaux de construction de la route 104, coûtant 113 millions de dollars, entre Truro et Amherst. Ces chantiers tirent à leur fin. Les perspectives de 1998 sont encore meilleures. Maintenant que la proposition d'exploitation du gisement gazier au large des côtes et de construction d'un gazoduc a été autorisée – un investissement de 3 milliards de dollars –, les travaux de mise en valeur du Projet énergétique extacôtier Sable devraient s'amorcer en 1998. La province vient de rendre public un programme de construction d'écoles de 360 millions de dollars; il permettra d'édifier et de rénover 36 établissements scolaires et d'en améliorer 57 autres dans la province grâce à des partenariats entre les secteurs privé et public. L'université Dalhousie vient d'accorder un contrat de 12 millions de dollars pour la construction d'un nouvel édifice des arts et des sciences, et l'université Saint Mary's bâtit un centre du commerce. Grâce à ces activités, la croissance du bâtiment devrait faire un bond supérieur à 20 %. Il est prévu que les travaux à l'usine de *Stora Forest Products*, une fois achevés en 1998, assureront la stabilité des secteurs des forêts et de la

fabrication lorsque l'usine sera en exploitation. Le ralentissement des activités de construction au Projet énergétique extracôtier Sable d'ici l'an 2000 devrait coïncider avec une hausse marquée de la croissance des secteurs des mines et de la fabrication étant donné le début de la production; cela devrait renverser la tendance continue à la baisse du secteur minier depuis 1992 à cause principalement de la fin de la production aux champs pétrolifères Cohasset/Panuke. Le Projet énergétique extracôtier Sable peut permettre à la Nouvelle-Écosse de mener les provinces canadiennes sur le plan de la croissance en 2001.

Les intentions en matière d'investissements sont fermes, surtout dans la fabrication, les transports et les communications. Ce dernier secteur a reçu un formidable coup de pouce récemment de la part de AT&T, qui a annoncé l'installation d'un centre d'appels de 9 millions de dollars à Halifax, dont on s'attend qu'il crée un millier d'emplois. Le trafic des conteneurs dans le port de Halifax a progressé de 19 % par rapport à l'année précédente, et un entrepôt pour produits forestiers y a été construit. Il faudra investir davantage dans l'infrastructure du port et de l'aéroport international de Halifax pour être en mesure de saisir les occasions qui s'y présenteront. Les dépenses publiques devraient demeurer inchangées en 1998, à la suite de plusieurs années de compressions. L'enjeu de l'APECA est de veiller à ce que la croissance soit équilibrée dans toutes les régions de la province, surtout dans les zones rurales.

Plans et priorités de l'APECA :

Au nombre de ses priorités pour la province, l'APECA entend mettre l'accent sur un certain nombre de secteurs forts qui présentent de bonnes possibilités de croissance et de création d'emplois dans toute la province. Au cours des deux prochaines années, l'APECA accordera notamment son attention aux perspectives économiques entourant la mise en valeur du gisement gazier extracôtier Sable, de 3 milliards de dollars, et la construction des installations afférentes. L'APECA collaborera avec l'industrie et les autres gouvernements afin de tirer le maximum à court terme et à long terme de ce projet, actuellement l'une des plus grandes occasions d'affaires dans la région de l'Atlantique. En tablant sur la dynamique base d'entreprises, et au moyen de ses divers programmes et de ses activités de coordination et de défense des intérêts, l'APECA insistera aussi au premier chef sur la technologie de l'information, secteur qui jouera également un rôle clé dans son succès économique. Parmi les autres priorités de l'APECA, citons l'emploi des jeunes, le développement économique des autochtones, les marchés publics, l'éducation, les transports, le tourisme, les industries environnementale et océanique, l'industrie culturelle ainsi que le développement économique et le commerce.

Programme de développement des entreprises : L'APECA s'attend à contribuer à la création et à la préservation d'emplois en Nouvelle-Écosse selon des prévisions d'investissements de 25 millions de dollars par année. La SECB injectera aussi 8,5 millions de dollars par année au Cap-Breton.

COOPÉRATION : L'Entente de COOPÉRATION Canada - Nouvelle-Écosse sur la diversification économique – 240 millions de dollars – portera surtout sur les domaines prioritaires circonscrits par les groupes de travail des secteurs privé et public. Ces domaines, qui reflètent les propres priorités de l'APECA, comprennent : l'éducation et la recherche, les transports, la culture et le patrimoine, les océans et l'environnement ainsi que le commerce. Des plans stratégiques pour le secteur privé seront élaborés dans des domaines où il n'en existe pas encore. Où il en existe, des mesures conformes aux objectifs et aux priorités de l'entente seront prises. Des objectifs mesurables continueront d'être arrêtés pour chaque projet, et un nouveau

système d'information est en voie d'être mis sur pied pour mieux contrôler les résultats de l'Entente.

Développement économique des collectivités : Il existe maintenant un réseau d'organismes de développement économique locaux présents dans toutes les régions de la province. Ces administrations de développement régional (ADR) assumeront un rôle plus dynamique dans la conduite et la coordination des activités de développement économique dans leur zone, et des outils de mesure des résultats obtenus et des progrès accomplis seront adoptés. Les corporations locales de développement économique (CLDE), qui sont des organismes de crédit dans leur milieu, élargiront leur portefeuille de prêts et chercheront les occasions de prestation de services qui les rapprocheront de l'objectif d'auto-suffisance. Dans l'ensemble de la province, les ADR et CLDE s'emploieront à intégrer davantage leurs services et leur infrastructure, en misant sur un certain nombre de modèles utiles déjà établis. L'APECA fera appel à ces organismes des collectivités pour assurer des services particuliers, comme la fourniture de conseils et de petits prêts, et pour répondre aux besoins en matière de développement et de diversification dans les régions rurales, surtout dans les collectivités côtières les plus touchées par le déclin de la pêche.

Fermeture des bases : L'APECA veillera à encourager les cinq organismes des bases à se montrer plus proactives en ce qui concerne le développement économique à mesure qu'ils évoluent et acquièrent de l'expérience. Les organismes de Cornwallis, de Mill Cove et de Shearwater ont dépensé leurs fonds de diversification de l'APECA. Ceux de Cornwallis et de Mill Cove continueront à mener une action économique progressiste dans leur région respective. Le groupe de Shearwater, pour sa part, engagera un partenariat stratégique avec la province de la Nouvelle-Écosse pour soutenir les possibilités économiques à long terme de la grande région de Halifax. On s'attend à ce que Shelburne se concentre sur l'industrie cinématographique, tandis que Debert poursuivra ses efforts en vue de saisir les possibilités de développement dans les domaines de la fabrication et de la technologie de l'information.

Centre de services aux entreprises Canada - Nouvelle-Écosse : Le centre de services aux entreprises Canada – Nouvelle-Écosse est un organisme commun des gouvernements fédéral et provincial. On y fournit de l'information et des services d'orientation aux entreprises. Il possède aussi une antenne au Cap-Breton, gérée par la Société d'expansion du Cap-Breton. Le centre regroupe l'exécution de programmes de développement économique à un guichet unique des administrations fédérale et provinciale et d'associations privées. Ses objectifs au cours de la période de planification sont : la régionalisation des services d'information du centre, à réaliser en collaboration avec les organismes de développement économique existants pour que les entreprises puissent avoir accès aux services du centre plus facilement; l'utilisation au maximum d'Internet et des autres outils interactifs pour diffuser de l'information; et l'élargissement de la base d'information du centre en réponse aux besoins des clients commerciaux.

Coordination de l'activité de développement économique fédérale : Dans un partenariat permanent avec les sous-ministres provinciaux chargés du développement économique, le Comité de coordination des initiatives fédérales de développement économique du Conseil fédéral veillera à établir des liens entre l'économie et l'éducation et cherchera des façons de maximiser les avantages des grands travaux de développement économique dans la province, comme l'exploitation du gisement de gaz Sable. De plus, le groupe coordonnera ses mesures prises dans les industries de l'aquaculture, de l'environnement et des océans, et y collaborera. Le Conseil fédéral de la Nouvelle-Écosse se penchera aussi sur les initiatives suivantes : la coordination d'une base de données des ressources humaines en vue de l'exportation des compétences de la Nouvelle-Écosse en matière d'administration publique et de gestion; la coordination des

programmes et services fédéraux actuels destinés aux jeunes dans la province; par l'intermédiaire de son sous-comité chargé des politiques, la défense des intérêts économiques et la mise en valeur maximale dans la province des possibilités offertes par les grandes mesures d'orientation nationales.

Communications : La Division des communications continuera de soutenir la promotion des activités et des résultats de l'APECA auprès des intervenants de l'Agence.



Île-du-Prince-Édouard

Contexte économique

La construction du lien fixe, les bons prix obtenus pour la pomme de terre et l'expansion rapide de l'industrie de transformation de la pomme de terre ont contribué à une poussée de l'économie de la province entre 1994 et 1996. L'achèvement de la construction du lien fixe au printemps de 1997 a cependant entraîné la disparition de près de 2 000 emplois dans le bâtiment, et les prix de la pomme de terre en 1997 ont été faibles.

Le gouvernement provincial a réussi à équilibrer son budget en 1995-1996; par contre, il a accusé un déficit en 1996-1997, et son budget réel de 1997-1998 est grevé par un manque à gagner de 17 millions de dollars. Les réductions dans les paiements de transfert du gouvernement fédéral ont pesé lourd sur l'économie de la province.

Au cours des deux dernières années, la croissance de l'emploi à l'Île-du-Prince-Édouard a surpassé celle des autres provinces de l'Atlantique. La fin de la construction du lien fixe se traduira cependant par une réduction de l'emploi en 1997-1998, mais l'on prévoit une reprise en 1998-1999 grâce au tourisme accru.

L'APECA reconnaît que le Programme de développement des entreprises (PDE) exige toujours des efforts dynamiques pour amener le milieu des affaires à bien saisir les bienfaits du PDE pour la création et le développement des entreprises. L'entente fédérale-provinciale de développement économique régional (EDER) met l'accent sur les priorités stratégiques des deux ordres de gouvernement. Il s'agit essentiellement d'appuyer l'établissement et l'amélioration de l'infrastructure propice au développement économique. Parmi les domaines prioritaires pour l'Île-du-Prince-Édouard, signalons le développement touristique, l'aérospatiale, le secteur de la fabrication, notamment la transformation des aliments, la biotechnologie et l'innovation, en particulier dans les domaines de l'alimentation, des produits vétérinaires et de la mise en valeur de l'aquaculture. Compte tenu des antécédents commerciaux de l'Île-du-Prince-Édouard comme exportatrice, le perfectionnement continu d'entrepreneurs désireux de se lancer dans l'exportation constituera également une grande priorité.

Plans et priorités de l'APECA

Programme de développement des entreprises : L'APECA estime pouvoir contribuer à créer ou à préserver des emplois à l'Île-du-Prince-Édouard en se fondant sur un budget annuel prévu de 11,6 millions de dollars pour la période 1997-1998. Les domaines à surveiller sont la fabrication – surtout la transformation –, les biotechnologies, l'aérospatiale, le tourisme et l'aquaculture.

Coordination des efforts de développement économique à l'Île-du-Prince-Édouard : La nouvelle entente fédérale-provinciale de développement économique régional vise à favoriser la coordination entre les deux ordres de gouvernement. Au niveau fédéral, l'APECA poursuivra ses efforts de coordination par l'intermédiaire du conseil fédéral régional en vue d'harmoniser les activités du gouvernement fédéral en matière de développement économique. Le programme de planification contenu dans la nouvelle entente garantira un processus de planification stratégique commun avec le gouvernement provincial. L'APECA aidera à mettre en place l'infrastructure essentielle à l'élaboration d'un secteur à forte concentration du savoir dans l'économie.

Développement économique des collectivités rurales : L'APECA a été l'une des instigatrices de la mise sur pied des quatre grandes organisations de développement économique rural qui ont remplacé les dix organisations antérieures. L'APECA termine, en collaboration avec la province, un examen des rôles de ces organisations et des relations stratégiques qu'elles entretiennent avec les organismes de développement économique du gouvernement fédéral et de la province. Ce travail devrait favoriser davantage l'efficacité des activités de développement économique dans les régions rurales de l'Île-du-Prince-Édouard.

Entente de COOPÉRATION : La nouvelle entente, qui s'échelonne de 1996 à 2001, soutient généralement le développement économique stratégique, le tourisme, le développement économique axé sur le savoir, l'exportation et la prospection de marchés, la fabrication à valeur ajoutée, l'aérospatiale et l'aquaculture.

Centre de services aux entreprises du Canada : Outre les services quotidiens offerts à un nombre croissant de clients commerciaux, le centre continue d'offrir des services de réseaux à toutes les régions de la province par des liens avec les centres de services régionaux.

Communications : La stratégie des communications à l'Île-du-Prince-Édouard porte sur les liens directs avec les clients par une meilleure diffusion de l'information au réseau de soutien des entreprises. Les communications liées aux stratégies et aux programmes pour 1998-1999 consistent essentiellement à faire connaître l'importance du rôle de l'Île-du-Prince-Édouard dans l'économie du savoir, entre autres priorités.

Redéveloppement de Borden-Carleton : L'APECA a soutenu le développement de cette collectivité et continuera d'appuyer l'expansion et la diversification du *Gateway Village* parmi d'autres activités de développement économiques utiles. En 1998, de nouvelles entreprises devraient s'établir dans le parc industriel. Le centre d'industrie légère sera agrandi, et ses locataires termineront leurs travaux de rénovation. Il existe plusieurs projets de développement économique de la collectivité qui ont pour objet de tirer parti de l'avantage naturel et comparatif de la collectivité dans le domaine du tourisme – 500 000 visiteurs au *Gateway Village*. L'étude de faisabilité sur le centre aquatique et marin se terminera au printemps de 1998. En 1998, des efforts seront déployés dans des secteurs clés de l'infrastructure en vue de diversifier l'économie de la collectivité à la suite de la disparition du service de traversiers de Marine Atlantique et, ce faisant, de susciter des possibilités d'emploi et d'élargir l'assiette fiscale de la collectivité.

Partenariat dans l'économie du savoir (PES) : L'adoption d'une mesure de technologie de l'information, dont l'accord a été signé par les premiers ministres Jean Chrétien et Pat Binns en février 1997, est une mesure importante prise récemment par l'APECA.

Elle est le fruit d'une collaboration entre la province de l'Île-du-Prince-Édouard, le collègue Holland, l'université de l'Île-du-Prince-Édouard et le gouvernement du Canada. Figurent au nombre des responsables fédéraux l'APECA, Développement des ressources humaines Canada, Agriculture et Agro-alimentaire Canada et Pêches et Océans Canada.

Le PES est axé sur la prestation de services, le développement des entreprises, le transfert du savoir et le développement et la mise en place d'une infrastructure commune pour les secteurs privé et public. Le PES permettra aussi aux collectivités rurales de disposer de services et d'information, les rendant plus efficaces et de meilleure qualité tout en réduisant les doubles emplois et les chevauchements. Ainsi, des emplois et des occasions de développement dans les industries du savoir verront le jour plus facilement.

Dans sa première année d'exécution, la réalisation de 24 projets évalués à plus de 900 000 \$ a été amorcée.



Nouveau-Brunswick

Contexte économique

Au Nouveau-Brunswick, 1997 a été une année de croissance économique réelle relativement faible, avec un taux de 1 %, comparativement à 2,4 % pour le Canada. Une croissance anémique dans la construction non domiciliaire explique en partie le piètre rendement du Nouveau-Brunswick. On prévoit un redressement tangible de l'économie de la province, car elle devrait progresser à un rythme supérieur à celui du Canada en 1998 et en 1999 par une marge de 0,2 % et de 0,6 % respectivement. Ce rendement sera fortement induit par la construction routière. La construction du tronçon à quatre voies de la Transcanadienne entre Fredericton et Moncton, qui exigera un investissement de 600 millions de dollars, devrait ajouter 0,7 % au PIB réel de la province chaque année entre 1998 et 2001 inclusivement.

Dans le discours du Trône de 1998 prononcé le 25 novembre 1997, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a indiqué que son effort de création d'emplois continuera d'être axé sur les centres d'appels, les entreprises de technologie de l'information, les textiles et le tourisme, mais visera aussi de « nouveaux » secteurs – comprendre « autres » – comme le plastique et la métallurgie. Le gouvernement maintiendra le cap sur la transformation à valeur ajoutée, surtout dans l'industrie du bois et les autres secteurs des ressources, sans oublier la création d'emplois dans les zones rurales. On considère que le tourisme est la principale source potentielle de création d'emplois dans les zones rurales. De plus, le gouvernement provincial entreprendra une nouvelle mesure de développement de l'industrie artisanale (l'artisanat, p. ex.) dans les régions rurales. La technologie de l'information et le secteur du savoir ne perdront pas de leur importance stratégique et continueront d'être considérés comme la source « d'emplois de l'avenir ». En collaboration avec les universités et collèges, une nouvelle mesure – Atelier sur la main-d'œuvre employable – à l'intention des entreprises de technologie de l'information sera élaborée et mise en œuvre.

En étant maître d'œuvre du programme de développement économique du gouvernement fédéral au Nouveau-Brunswick, l'APECA continuera à rencontrer régulièrement les représentants du gouvernement provincial afin de circonscrire les priorités stratégiques et de planifier les mesures qui consolideront le travail de développement en général. Les secteurs de priorités stratégiques de

l'APECA comprendront encore des efforts centrés sur : le commerce; le développement de la petite entreprise, y compris l'entrepreneuriat, les pratiques de gestion des affaires, l'accès aux capitaux et à l'information; le développement économique des collectivités et des zones rurales; et en particulier le développement économique des autochtones. Pour que les PME de toute la province bénéficient des programmes et services fédéraux d'aide aux entreprises, l'APECA coordonnera encore le réseau de bureaux de district et de bureaux auxiliaires, de guichets uniques donnant accès aux autres ministères et organismes, de commissions de développement économique régional et de corporations locales de développement économique, et contribuera à le maintenir.

Plans et priorités de l'APECA

Programme de développement des entreprises : En tant que premier instrument d'aide financière de l'APECA aux PME et aux organisations sans but lucratif ayant des activités de soutien des entreprises, le Programme de développement des entreprises devrait entraîner des investissements de l'ordre de 25 à 30 millions de dollars dans des projets. Il est prévu que les investissements susciteront la mise sur pied d'entreprises et la création d'emplois dans la province, feront grimper la productivité et feront augmenter les ventes à l'exportation et le remplacement des importations de biens et services.

Développement économique des collectivités : Les principaux objectifs sont : mettre au point et appuyer la mise au point d'outils susceptibles d'améliorer les activités des partenaires en matière de développement économique des collectivités; aider à créer et à préserver des emplois; contribuer à recentrer certaines commissions de développement économique régional (CDER) sur leur mandat, qui consiste à venir en aide aux PME; accroître la participation du secteur privé à la direction des corporations locales de développement économique (CLDE) et des CDER; accroître le nombre de programmes exécutés par les organisations de développement économique des collectivités, lorsque la chose est possible et que cela simplifie la démarche pour le client.

Activité de coordination : Au niveau local, l'APECA participera à la coordination de l'exécution des programmes et services axés sur les petites entreprises en incitant ses partenaires à élaborer un plan de travail commun à partir duquel chacun pourra alors prendre la responsabilité de mettre en œuvre les éléments relevant de son domaine de compétence. Le bureau de l'APECA du Nouveau-Brunswick coordonnera ses activités d'investissement avec d'autres ministères fédéraux et provinciaux afin de veiller à repérer les bons projets d'investissement et à en faire la promotion. L'APECA s'emploiera à soutenir les universités pour qu'elles obtiennent le plus de fonds possible de la Fondation canadienne de l'innovation.

Communications : Des activités seront entreprises pour maintenir ou accroître l'adhésion publique à l'Agence, mieux faire comprendre au public et aux intervenants ce que fait l'APECA et pourquoi son travail est nécessaire et sensibiliser le public à ses priorités stratégiques.

Entente de développement économique régional : L'entente procurera un soutien pour le développement de l'assise économique; une compétitivité accrue; la création d'emplois durables; le développement de petites et moyennes entreprises; et le perfectionnement des ressources humaines dans la province. L'entente mettra l'accent sur les besoins relatifs à l'infrastructure non commerciale; chaque proposition sera soumise à une analyse commerciale comprenant des objectifs et des résultats mesurables. Jusqu'à présent, grâce à l'entente, les auteurs de projets ont obtenu de l'aide principalement dans les domaines suivants : le tourisme, l'innovation et la technologie, l'aquaculture et la biotechnologie. L'insistance accordée aux mesures de type rural

sera maintenue en 1998-1999, notamment le soutien des produits d'écotourisme clé en main comprenant l'aménagement de plages et de centres d'aventure de jour, sans oublier le soutien à Sentier NB Trails.

Développement économique des autochtones : L'APECA maintient sa participation à l'Entente de développement économique des autochtones (EDEA), un effort concerté de la part des ministères fédéraux et provinciaux ainsi que des organisations et collectivités autochtones. Les projets financés par le Fonds de développement économique des autochtones dans le cadre de l'Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le développement économique régional seront évalués. Le Comité de gestion de l'Entente sera informé des priorités stratégiques relatives aux prochaines mesures de financement qui contribuent au développement économique autochtone. L'APECA continuera d'offrir ses services d'éducation et d'aide aux entreprises autochtones du Nouveau-Brunswick.

Fermeture des bases : À Moncton, l'Agence continuera de suivre la mise en œuvre des programmes par le groupe d'intervention de Moncton, qui en est à sa dernière année de financement. Un sous-programme visant à aider les ouvriers de la base licenciés à mettre sur pied une petite entreprise a connu un vif succès – 28 démarrages – et a pris fin en mai 1997. L'autre sous-programme, qui est axé sur le développement économique non commercial, se poursuivra pendant un an. À Miramichi, l'Agence maintiendra une surveillance de la situation, car la responsabilité et le financement du développement y sont désormais du ressort provincial.

Redéveloppement de Cape Tormentine : Les projets financés dans le cadre de cette mesure créent des possibilités de redéveloppement pour la zone visée dans le but de compenser les pertes d'emplois et de salaires occasionnées par la fin du service de traversiers reliant l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. L'APECA cessera d'accepter les demandes à la fin de mars 1998, étant donné que tous les fonds auront alors été engagés. Elle surveillera la réalisation des projets au cours de cette année finale de remboursement.

Pratiques de gestion commerciale : En collaboration avec divers partenaires, l'APECA élaborera et mettra en œuvre des programmes de sensibilisation et d'autres mesures. Avec des intervenants locaux, elle cernerá les besoins en formation des PME. Des séances de formation seront alors élaborées, et des formateurs indépendants les offriront dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick. Une conférence provinciale sur la gestion des affaires sera tenue, et des corrections seront apportées à l'outil de diagnostic en matière de gestion qui a été mis au point par l'APECA.

Commerce : Outre ses autres activités en matière de commerce, l'APECA fera porter ses efforts sur l'augmentation du nombre de PME pouvant passer du stade d'exportatrices éventuelles à celui de sociétés capables d'exporter par des mesures comme la formation commerciale. On prévoit que l'activité permettra à 30 PME du Nouveau-Brunswick d'atteindre ce stade.

B. Administration générale :

1. Objectif

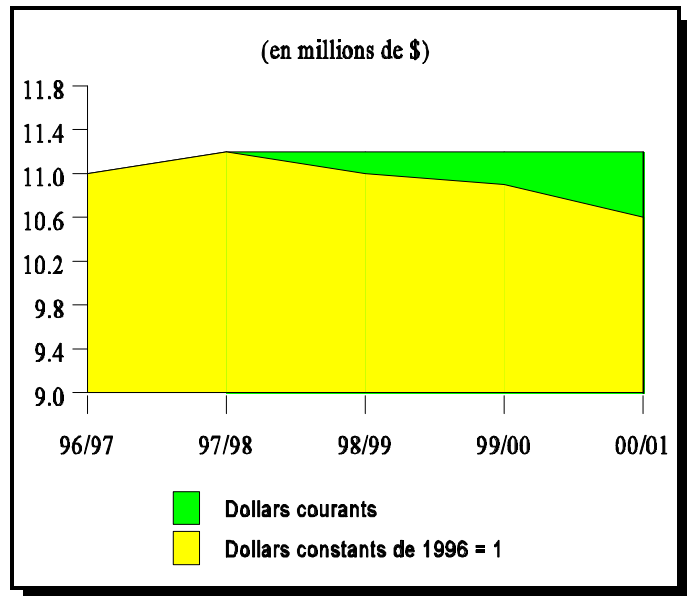
Objectif principal :

Veiller à la gestion efficace et efficiente des ressources de l'APECA et à la mise en place des systèmes et services administratifs permettant d'appuyer la prise de décisions par la direction ainsi que de rehausser la responsabilité de la direction et le contrôle opérationnel.

Illustration 5 : Dépenses prévues de l'Administration générale

L'Administration générale comprend :

- les bureaux administratifs du ministre, du secrétaire d'État et du président;
- les services des finances et des systèmes et les autres services administratifs assurés au Siège social et dans les bureaux régionaux;
- les services et activités des ressources humaines;
- les activités de vérification et d'évaluation;
- les services juridiques;
- les communications du Siège social qui ne sont pas rattachées à des programmes particuliers.



Assure les services de gestion et de soutien nécessaires pour permettre à l'Agence d'atteindre ses objectifs généraux.

Le secteur d'activité de l'Administration générale comprend un vaste éventail d'activités administratives conçues pour appuyer les programmes de l'Agence. Maintes activités entreprises dans ce secteur d'activité sont exercées quotidiennement à l'appui de la direction de l'Agence. Des fonctions telles que l'accès à l'information et le travail de secrétariat pour le président, le ministre, le secrétaire d'État et le conseil de l'APECA sont essentielles à la gestion efficace de l'Agence. Les communications de l'Agence ont pour but de rassembler des renseignements sur les programmes et les services de l'Agence et de les communiquer au public pour qu'il y ait équitablement accès. De plus, la fonction des communications a pour but de mieux faire saisir au grand public et aux intervenants ce qu'est l'APECA et ce qu'elle fait, pourquoi son travail est nécessaire et quels sont les résultats atteints ou les avantages qui en

découlent. La Direction des ressources humaines pour sa part assure des services consultatifs au président et aux cadres supérieurs de l'Agence dans tous les aspects du perfectionnement des ressources humaines afin de renforcer et d'améliorer sa capacité interne et externe d'entretenir des rapports avec les clients.

2. Environnement opérationnel et mesures principales :





Les mesures de l'APECA s'ajoutent aux projets du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les restrictions financières continueront de s'appliquer au cours de la période de planification, et ce sera un réel défi que de trouver des moyens novateurs de mener les activités de l'Agence tout en maintenant un niveau acceptable de service pour les clients.

La mise en œuvre du nouveau système de gestion des dépenses et l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'information financière sont deux grandes mesures coordonnées par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ces mesures complètent les efforts de l'Agence en vue de rehausser la qualité et la rapidité de la production de données sur les aspects financiers et les résultats, données destinées aux parlementaires et à d'autres intervenants.

Plans et priorités		Résultats attendus	
✎	Au cours de l'exercice de 1998-1999, l'Agence mettra en œuvre le débit bancaire automatisé.	✓	Service à la clientèle amélioré et réduction des frais de traitement.
✎	D'ici l'exercice de 1999-2000, l'Agence aura amélioré son programme ministériel et son système d'information financière.	✓	Elle sera à la fine pointe de la technologie en assurant la production de rapports dans les normes, en améliorant la prise de décisions, tout en réduisant les frais généraux, le tout en conformité avec la stratégie d'information financière (SIF) et les normes relatives à l'an 2000.
✎	Au cours des trois prochaines années, continuer à améliorer les liens électroniques de l'Agence avec ses clients, les gouvernements provinciaux et les partenaires.	✓	Production rapide de l'information, réduction de la paperasse (efficacité accrue) et diffusion d'information plus précise en vue de la prise de décisions.

Résultats attendus

- | | | |
|--|---|---|
| Au cours de 1998-1999, convertir tous les postes de l'Agence à la nouvelle norme de | ✓ | simplification du système d'administration de la paie et rationalisation du système de dotation. |
| En 1998-1999, mettre en œuvre le plan d'action <i>La Relève</i> | ✓ | l'APECA servant d'outil pour développer la dotation et les carrières; ateliers sur la vie familiale et la vie professionnelle, les valeurs et la déontologie. |
| Mettre en œuvre le plan quinquennal d'équité en matière d'emploi de l'APECA. | ✓ | par des entrevues particulières avec des sensibilisation des gestionnaires par des ateliers sur la gestion de la diversité. |
| Renseigner le grand public et les intervenants de l'APECA, par les médias grand public, sur auxquels elle est confrontée et les résultats obtenus. | ✓ | public et des intervenants de ce que fait l'APECA, de la nécessité de son travail et |
|  | ✓ | Participation significative aux programmes et meilleure compréhension des priorités |
| COOPÉRATION afin de faire en sorte que les principaux publics cibles les connaissent et qu'ils comprennent la nature et les avantages | | |
|  | | |
| Communiquer les grands messages du portefeuille de l'Industrie aux gens de la région de l'Atlantique et aux autres intervenants; membres du Portefeuille des principales activités de l'APECA ainsi que de ses | | Plus grande sensibilisation à l'égard de la rôle de l'APECA au sein du Portefeuille. |
|  | | |
| En 1998-1999, évaluer le rendement des programmes de l'Agence sur le plan des résultats du développement économique et de | | Publication du second rapport quinquennal des PME clientes de l'APECA. |
|  | | |
| Aider les gestionnaires de l'Agence à obtenir de meilleurs renseignements sur les retombées économiques des projets pour que soit accrue | | Implantation dans toute l'Agence d'un chiffres plus complets de Statistique Canada sur le rendement des PME appuyées par l'Agence. |

Plans et priorités

- ✎ Avant la fin de l'exercice de 1998-1999 intégrer pleinement dans les activités de l'Agence la méthode de vérification par échantillonnage statistique.

Résultats attendus

- ✓ Meilleur service aux clients; meilleure qualité des résultats; meilleure information sur les activités pour la direction.

3. Stratégies et plans principaux :

Renforcer la gestion axée sur les résultats, et améliorer les systèmes portant sur les programmes et les finances.

L'Administration générale assure les services de gestion et de soutien voulus pour aider l'Agence à atteindre l'objectif qui lui est fixé par sa loi habilitante. Le fait de renforcer la gestion axée sur les résultats et l'obligation de rendre compte, tout comme le perfectionnement des techniques de vérification auront pour effet d'améliorer la capacité de l'Agence de démontrer l'efficacité de ses programmes aux parlementaires et aux clients de l'extérieur de l'Agence. Les améliorations apportées aux systèmes d'information sur les finances et les programmes de l'Agence devraient lui permettre d'avoir en main plus rapidement de meilleures informations, ce qui améliorera la prise de décisions, réduira les frais administratifs et permettra de maintenir un meilleur service au client.

Partie IV
Renseignements supplémentaires

A. Profil des ressources

Illustration 6 : Dépenses brutes prévues des secteurs d'activité

Dépenses brutes prévues des secteurs d'activité				
(en millions de dollars)				
Secteur d'activité	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Développement	319,7	309,5	263,9	241,2
Administration générale	11,2	11,2	11,2	11,2
Total	330,9	320,7	275,1	252,4

Illustration 7 : Besoins en personnel

Équivalents temps plein prévus (ETP) par secteur d'activité				
	Prévision 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
Secteur d'activité				
Développement	284	290	280	280
Administration générale	95	95	95	95
Total	379	385	375	375

Illustration 8:**Autorisation de dépenser - Sommaire du portefeuille, Partie II du Budget des dépenses**

Crédit (en millions de dollars)	1998-1999	Budget principal
Agence de promotion économique du Canada atlantique		
Dépenses de fonctionnement		41,0
Subventions et contributions		249,8
Obligations contractées dans la région de <i>Loi sur les prêts aux</i> (L.R., 1985, ch. S-11)		4,5
Obligations contractées pour l'assurance-prêt ou <i>Loi organique de 1987</i>		10,0
(L) employés	4,3	
	320,7	

Illustration 9 : Ressources des programmes par secteur d'activité pour l'exercice budgétaire

(en millions de dollars)	Budgétaire					Dépenses nettes prévues
	ETP	Fonctionnement	Subventions et contributions	Crédits bruts	*Paiements législatifs	
Développement						
<i>Programmes principaux</i>						
Programme de développement des entreprises		14,4	122,0	136,4		136,4
ACF Capital Atlantique			3,0	3,0		3,0
Centres de services aux entreprises du Canada		2,9		2,9		2,9
Obligations contractées dans la région de l'Atlantique aux termes de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>					8,4	8,4
Obligations contractées pour l'assurance-prêt ou crédit aux termes de la <i>Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique</i>					2,0	2,0
Total partiel		17,3	125,0	142,3	10,4	152,7
Programme de COOPÉRATION fédéral-provincial		7,5	59,2	66,7		66,7
Programme de développement des collectivités		0,7	8,6	9,3		9,3
Défenses des intérêts et coordination		3,5		3,5		3,5
Total - Programmes principaux		29,0	192,8	221,8	10,4	232,2
<i>Programmes secondaires</i>						
Programmes d'adaptation		1,6	47,1	48,7		48,7
Programme des travaux d'infrastructure du Canada		0,3	19,0	19,3		19,3
Administration des programmes		9,3		9,3		9,3
Total - Programmes secondaires		11,2	66,1	77,3		77,3
Total - Développement	290	40,2	258,9	299,1	10,4	309,5
Administration générale	95	11,2		11,2		11,2
Total - Agence	385	51,4	258,9	310,3	10,4	320,7
Plus : Services reçus gratuitement						2,8
Moins : Recettes à valoir sur le Trésor						(40,6)
Coût net de l'Agence						282,9

*Ne comprennent pas les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés qui sont attribuées aux dépenses de fonctionnement.

Illustration 10 : Paiements de transfert par secteur d'activité

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Développement				
<i>Programmes principaux</i>				
Programmes de développement des entreprises				
Subventions	0,7	2,0	1,8	1,6
Contributions	123,1	120,0	110,0	111,2
Total partiel	123,8	122,0	111,8	112,8
Subvention au Fonds d'investissement de l'Atlantique		3,0	3,0	
Obligations contractées dans la région de l'Atlantique aux termes de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	10,9	8,4	7,9	4,7
Obligations contractées pour l'assurance-prêt ou crédit aux termes de la <i>Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique</i>	1,3	2,0	2,0	2,0
Total partiel	136,0	135,4	124,7	119,5
Programme de COOPÉRATION fédéral-provincial	53,0	59,2	68,7	62,6
Programme de développement des collectivités	17,7	8,6	8,6	8,6
Total - Programmes principaux	206,7	203,2	202,0	190,7
<i>Programmes secondaires</i>				
Programmes d'adaptation	42,9	47,1	25,3	14,0
Programme des travaux d'infrastructure du Canada	31,3	19,0		
Total - Programmes secondaires	74,2	66,1	25,3	14,0
Total des paiements de transfert	280,9	269,3	227,3	204,7

Illustration 11 : Résumé par article courant de dépenses de l'Agence

(en millions de dollars)	Prévision des dépenses 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
<u>Personnel</u>				
Salaires et traitements	21,9	20,6	19,5	19,5
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3,6	4,3	4,1	4,1
	25,5	24,9	23,6	23,6
<u>Biens et services</u>				
Transports	4,2	4,9	4,6	4,6
Information	1,6	1,6	1,6	1,6
Services professionnels et spéciaux	14,8	16,0	14,0	13,9
Location	1,0	0,9	0,9	0,9
Achat de services de réparation et d'entretien	0,7	0,8	0,8	0,8
Services publics, matériaux et fournitures	1,3	1,4	1,4	1,4
Construction et acquisition de machines et d'équipement	0,8	0,8	0,8	0,8
Autres subventions et paiements	0,1	0,1	0,1	0,1
	24,5	26,5	24,2	24,1
<u>Paiements de tranfert</u>				
Crédits votés	268,7	258,9	217,4	198,0
Crédits législatifs	12,2	10,4	9,9	6,7
	280,9	269,3	227,3	204,7
Total	330,9	320,7	275,1	252,4

Illustration 12 : Besoins en ETP

(en dollars)	Prévision 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
Plages de rémunération				
< 30 000	46	41	37	36
30 000-40 000	81	85	85	87
40 000-50 000	47	45	43	42
50 000-60 000	58	61	60	61
60 000-70 000	67	69	67	68
70 000-80 000	64	65	65	63
> 80 000	16	19	18	18
Total	379	385	375	375

B. Autres renseignements

1. Site Web de l'APECA :

<http://www.acoa.ca>

2. Publications

Les publications suivantes contiennent des renseignements supplémentaires sur les programmes de l'APECA :

Brochures sur les programmes :

- Programme de développement des entreprises (PDE)
- Feuilles d'information sur le Programme de développement des entreprises :
 - Le financement de la mise sur pied, de l'agrandissement et de la modernisation d'entreprises
 - Le développement d'idées novatrices
 - L'amélioration de la compétitivité
 - Les projets non commerciaux
- Le Programme de COOPÉRATION
- Entente de COOPÉRATION Canada - provinces de l'Atlantique sur la promotion du commerce extérieur
- Le commerce - La région de l'Atlantique : perspectives
- Nouveaux exportateurs : Programme de formation et de consultation (NexPro)
- Profitez des Partenariats de R-D avec Israël
- L'approche de l'APECA vis-à-vis le développement de l'entrepreneuriat
- L'APECA et les sociétés de développement des entreprises de la collectivité

Autres publications :

- Rapports annuels de l'APECA (1989-1990, 1990-1991, 1991-1992)
- Rapport quinquennal présenté au Parlement (1988-1993)
- Guide de référence de l'APECA : Activités et réalisations

- Aperçu ministériel des priorités au chapitre des Programmes et des dépenses
- Mise en œuvre d'une Stratégie de promotion de l'entrepreneuriat au Canada - Le cas de la région de l'Atlantique (OCDE/APECA)
- Rapport sur le rendement au Parlement (1996-1997)
- État de la petite entreprise et de l'entrepreneuriat dans la région de l'Atlantique (1996)
- Impact : Profils d'entreprises astucieuses au Canada atlantique
- Programmes de soutien pour le développement des jeunes entrepreneurs
- Créer une entreprise : passer de l'idée à l'action
- Sommaire de l'étude des caractéristiques et besoins des jeunes entrepreneurs et des jeunes désireux de devenir entrepreneurs au Canada atlantique
- Réaliser ses rêves – Possibilités de réussites en entrepreneuriat

Études :

- Le Canada atlantique : Rendez-vous avec le changement (Une étude de l'économie de l'Atlantique)
- Le Canada atlantique et les 50 États : Comparaison de leur développement (NAPG - juin 1996)
- Le Canada atlantique et le monde : Comparaison de leur développement (NAPG - juin 1996)
- Étude de la région de l'Atlantique à partir de l'indice du développement humain (Infrometrica - mars 1996)
- Rapport de projet : Une comparaison des coûts d'affaires 1996 dans la région atlantique du Canada et aux États-Unis (KPMG - avril 1996)
- Perspectives d'avenir pour les entreprises fondées sur la biotechnologie au Canada atlantique (janvier 1997)
- Méthodes employées par les nations à l'avant-garde pour instituer des pratiques exemplaires de gestion dans les petites et moyennes entreprises, et leur utilité dans la région de l'Atlantique (ATI)
- L'Avantage concurrentiel du Canada Atlantique - Une comparaison des coûts des entreprises au Canada atlantique, en Europe et aux États-Unis (KPMG, octobre 1997)

Pour obtenir ces publications, s'adresser à :

Direction des communications
Siège social de l'APECA
Centre Croix Bleue
644, rue Main
C.P. 6051
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 9J8
1-800-561-7862 (sans frais)
(506) 851-2271 (téléphone)
(506) 851-7403 (télécopieur)

3. Liste des bureaux de l'APECA

a. Agence de promotion économique du Canada atlantique

Siège social de l'APECA

C.P. 6051
644, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick) (506) 851-2271 (téléphone)
E1C 9J8 (506) 851-7403 (télécopieur)

APECA, Nouveau-Brunswick

C.P. 578
570, rue Queen
Fredericton (Nouveau-Brunswick) (506) 452-3184 (téléphone)
E3B 5A6 (506) 452-3285 (télécopieur)

APECA, Terre-Neuve

C.P. 1060, succursale C
11^e étage, Cabot Place - Phase II
10, rue Barter's Hill
St. John's (Terre-Neuve) (709) 772-2751 (téléphone)
A1C 5M5 (709) 772-2712 (télécopieur)

APECA, Nouvelle-Écosse

Pièce 600, 1801, rue Hollis
C.P. 2284, succursale M
Halifax (Nouvelle-Écosse) (902) 426-6743 (téléphone)
B3J 3C8 (902) 426-2054 (télécopieur)

APECA, Île-du-Prince-Édouard

C.P. 40
100, rue Sydney
Pièce 325, 3^e étage
Charlottetown (Î.-P.-É.) (902) 566-7492 (téléphone)
C1A 7K2 (902) 566-7098 (télécopieur)

APECA, Ottawa

C.P. 1667, succursale B
60, rue Queen, 4^e étage
Ottawa (Ontario) (613) 954-2422 (téléphone)
K1P 5R5 (613) 954-0429 (télécopieur)

b. Société d'expansion du Cap-Breton

Société d'expansion du Cap-Breton

C.P. 1750
4^e étage, Commerce Tower
15, rue Dorchester
Sydney (Nouvelle-Écosse) (902) 564-3600 (téléphone)
B1P 6T7 (902) 564-3825 (télécopieur)

Index par sujet

A

Accès aux capitaux et à l'information, 23
Activités principales, 14, 15
Activités secondaires, 15
Adaptation, 40
Administration générale, 13, 53-56
Approvisionnement, 39-40

C

Capital de risque, 23
Centre de services aux entreprises du Canada (CSEC), 10, 14, 23, 32-33, 45, 47, 49
Commerce, 11, 30-31, 52
Communications, 10, 14, 33-34, 45, 48, 49, 51
Coordination, 15, 37-38, 44, 47-48, 49, 51
Corporation locale de développement économique (CLDE), 8, 35, 47

D

Défense des intérêts, 15, 37
Développement, 13, 22-52
Développement économique des collectivités (DEC), 8, 34-35, 44, 47, 51

E

Économie, 19, 43, 45-46, 48, 50-51
Emplois, 8, 14, 19, 25, 29, 32, 34, 35, 36, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 48, 50, 51
Entrepreneuriat, 9, 25-27

F

Fermeture des pêches, 15, 40
Fermetures des bases, 15, 41, 45, 47, 52
Formation, 9, 10, 26

I

Île-du-Prince-Édouard, 35, 36, 41, 48-50
Innovation, 27-28

J

Jeunesse, 9, 26

M

Mandat, 12
Mission, 12

N

Nouveau-Brunswick, 35, 36, 41, 50-52

Nouvelle-Écosse, 35, 36, 45-48

O

Objectif, 22

P

Politique, 15, 19-20, 37-40

Portefeuille, 12, 20-21

Pratiques de gestion commerciale (PGC), 11, 24-25, 52

Priorités stratégiques, 14, 23-31

Programme de COOPÉRATION, 15, 35-36, 44, 46-47, 49

Programme de développement des entreprises (PDE), 8, 14, 32, 44, 46, 48, 51

Programme des travaux d'infrastructure du Canada, 15, 42

Publications, 63-65

R

Recherche, 9, 26, 28, 36, 38-39, 44

Redéveloppement de Borden et de Cape Tormentine, 15, 41, 49, 52

S

Secteur d'activité, 22, 53

Gamme de services, 14-15, 32-42

Structure hiérarchique, 13, 16

T

Technologie, 9, 27-28

Terre-Neuve, 19, 35, 36, 43-45

Tourisme, 9, 11, 29, 30